

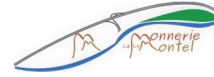
Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 063-216304303-20240319-240319\_6-DE

S<sup>2</sup>LOW



Ministère justice

Rectorat

ARS



# CONTRAT DE VILLE 2024-2030 THIERS DORE ET MONTAGNE

# quartiers 2030

# Sommaire

Préambule .....	3
1 La nouvelle Politique de la Ville : contexte et enjeux .....	4
1.1 La Politique de la Ville menée entre 2015 et 2023.....	4
1.1.1 Les orientations du précédent contrat de ville .....	4
1.1.2 Le bilan des actions conduites .....	4
1.1.3 L'évolution des indicateurs statistiques.....	5
1.2 Engagements « quartiers 2030 ».....	8
1.2.1 Le contenu des Contrats de ville 2024-2030 .....	8
1.2.2 Les orientations du Comité Interministériel des Villes d'octobre 2023.....	9
2 La nouvelle géographie prioritaire au sein de Thiers Dore et Montagne.....	10
2.1 Les quartiers « Politique de la Ville », dit QPV.....	10
2.2 Les quartiers vulnérables.....	12
3 Enjeux et orientations .....	14
3.1 Orientations thématiques pour l'ensemble des quartiers QPV .....	14
3.1.1 Accompagner la jeunesse depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle .....	14
3.1.2 Améliorer l'accès aux soins pour les habitants en situation de fragilité .....	20
3.1.3 Garantir la sécurité des habitants et un cadre de vie agréable.....	23
3.1.4 Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République : laïcité, égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations .....	25
3.2 Orientations spécifiques à certains quartiers .....	29
3.2.1 Thiers – Centre ancien et nord QPV.....	29
3.2.2 Thiers – Béranger et Molles-Cizolles.....	31
3.2.3 La Monnerie-le-Montel – Centre.....	32
3.3 Orientations de la gouvernance.....	34
3.3.1 Un pilotage et une ingénierie au service du contrat et des projets de territoire .....	34
3.3.2 Des habitants acteurs du contrat de ville.....	36
3.3.3 L'observation et l'évaluation .....	37
4 Articulation avec les autres stratégies et mobilisation du droit commun .....	39
4.1 Articulation avec les stratégies et conventions intercommunales .....	39
4.2 Articulation avec le PACTE des solidarités et le contrat local de solidarité avec le Conseil départemental 63.....	41
4.3 Convergence avec les interventions européennes .....	41
Signataires.....	42
Annexes.....	43
Annexe 1 : Principes et orientations du Fonds de Participation des habitants.....	44
Annexe 2 : Synthèse des orientations relatives à la mobilisation de l'abattement de TFPB .....	46

## Préambule

Le présent contrat de ville *THIERS DORE ET MONTAGNE* couvre la période 2024-2030 et traduit la volonté de l'ensemble des acteurs du territoire de mettre en place une politique spécifique et ambitieuse sur les secteurs les plus défavorisés de la Communauté de communes.

Afin de mieux prendre en compte les réalités territoriales, ce nouveau contrat porte tout d'abord sur un « quartier prioritaire » de THIERS ayant un périmètre élargi, par rapport aux anciens QPV des Molles-Cizolles et du Centre ancien. En outre, ce nouveau contrat intègre un périmètre dit « vulnérable » que constitue le centre bourg de LA MONNERIE-LE-MONTEL.

Ainsi, aux côtés de la Communauté de communes et des communes, le Préfet et les administrations territoriales de l'État (Agence Régionale de Santé, Éducation Nationale, Ministère de la Justice), le Département, la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme et les bailleurs ont décidé de s'engager dans une politique de cohésion urbaine et de solidarité en direction des quartiers défavorisés du territoire.

Le contrat de ville 2024-2030 a pour objectif de réduire les écarts de situation entre les habitants de l'intercommunalité, grâce à des actions préventives et curatives, en réponse aux problématiques constatées lors du diagnostic participatif. Ce dernier a associé l'ensemble des composantes du territoire, élus, services des collectivités territoriales et de l'État, associations et naturellement habitants des quartiers. Les différentes étapes de la démarche ont permis de déterminer les enjeux principaux pour ces territoires et les orientations à mettre en œuvre dans le cadre du contrat de ville.

Le présent contrat de ville s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- Accompagner la jeunesse depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle ;
- Améliorer l'accès aux soins pour les habitants en situation de fragilité ;
- Garantir la sécurité des habitants et un cadre de vie agréable ;
- Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République.

Pour chacun de ces axes, le présent contrat de ville fixe un cap avec des orientations et objectifs opérationnels. Il identifie pour chacun d'entre eux des leviers mobilisables, qu'ils soient issus du droit commun ou des financements spécifiques liés à la présente contractualisation, sans que ceux-ci ne soient limitants.

En revanche, le contrat de ville 2024-2030 n'établit pas de liste d'actions déterminées, car il entend favoriser l'initiative et l'expérimentation. Il appartient désormais à l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels, mais aussi des habitants, de s'emparer de ce « pouvoir d'agir » pour proposer des actions répondant aux orientations prioritaires du présent contrat.

L'État et les collectivités signataires veilleront à ce que la mobilisation partenariale et la participation citoyenne demeurent dynamiques tout au long du contrat de ville 2024-2030.

## 1 La nouvelle Politique de la Ville : contexte et enjeux

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les contrats de ville dans son article 6. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, ces derniers sont arrivés à échéance au 31 décembre 2023.

Un nouveau chapitre s'ouvre en 2024 pour les 6 prochaines années, celui des contrats de ville nouvelle génération nommés « Engagements Quartiers 2030 ».

### 1.1 La Politique de la Ville menée entre 2015 et 2023

#### 1.1.1 Les orientations du précédent contrat de ville

Le précédent contrat de ville était issu de la loi Lamy, qui avait alors instauré de nouveaux principes :

- Mieux identifier les poches de pauvreté ;

- Renforcer la participation citoyenne, en obligeant notamment la création de conseils citoyens (un pour chaque quartier prioritaire) ;

- Le portage de la Politique de la Ville et des contrats de ville au niveau intercommunal ;

- La mobilisation du droit commun. En effet, il est alors défini que les nouveaux contrats de ville doivent avant tout permettre d'améliorer l'accès au droit commun des habitants des quartiers défavorisés. Il est donc important que les crédits spécifiques à la Politique de la Ville ne s'y substituent pas et que les partenaires développent leurs programmes de droit commun en prenant en compte les quartiers défavorisés.

Les contrats de ville étaient organisés autour de :

- 3 piliers : cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain ;

- 4 priorités transversales : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, la promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République.

À THIERS, le précédent contrat de ville ciblait deux quartiers : le Centre Ancien et les Molles Cizolles. D'abord porté par la Commune de THIERS, il a été ensuite transféré à la Communauté de communes en 2017.

Ce contrat était articulé autour de 4 axes stratégiques :

- La mise en cohérence des actions et la coordination des acteurs de la Politique de la Ville ;

- L'inclusion sociale et le vivre ensemble ;

- La participation des habitants et le développement de la citoyenneté,

- L'attractivité du territoire.

### 1.1.2 Le bilan des actions conduites

L'évaluation du contrat de ville menée en 2022 a mis en évidence les éléments suivants<sup>1</sup> :

- Quelques actions portées sur la longue durée représentent le noyau dur du contrat de ville, dont le dispositif de réussite éducative et la médiation santé. Ces actions sont jugées efficaces par les partenaires ;

- Les autres actions sont majoritairement des actions en faveur de la cohésion sociale. *A contrario*, très peu d'actions répondant à l'enjeu de la citoyenneté ont été mises en place ;

- Les actions ne sont pas toutes ciblées vers les habitants des quartiers et le droit commun n'a pas été suffisamment mobilisé ;

- La gouvernance et l'animation du contrat de ville se sont essouffées au fil des années ;

- En complémentarité du contrat de ville, le dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » a été mis en place en 2017<sup>2</sup>, en ciblant les personnes privées durablement d'emploi résidant au sein des QPV.

#### Les chiffres clés<sup>3</sup>

□ Entre 20 et 25 dossiers retenus et financés par an

□ Environ 250 000 € de crédits spécifiques mobilisés sur le territoire et les quartiers chaque année

L'État est le principal contributeur : 130 000 €/ an (51 %), ensuite la Communauté de communes : 86 000 €/an (34 %) ,puis le Conseil départemental : 37 000 €/an (15 %), auquel il convient d'ajouter les crédits de droits communs alloués par les différents partenaires (CAF, ARS, DRAC, CD63 ...). Ainsi, le CD 63 mobilise particulièrement les crédits du Plan Départemental d'Insertion (PDI).

□ Le financement de plusieurs postes d'adultes-relais par l'État (jusqu'à 6 postes)

□ Des financements surtout portés vers la cohésion sociale (73%), l'emploi (17%) puis le cadre de vie (10%)

<sup>1</sup>Source : évaluation du contrat de ville, 2022

<sup>2</sup>2016 : arrêté du 24/11/2016 fixant les 10 territoires expérimentaux dont THIERS, 1<sup>er</sup> mai 2017 : ouverture de la 1<sup>ère</sup> Entreprise à But d'Emploi

<sup>3</sup>Source : évaluation du contrat de ville, 2022

### 1.1.3 L'évolution des indicateurs statistiques

#### Evolution démographique

- ⑩ Alors que la population de THIERS est stable hors QPV, elle a augmenté de 12% en QPV ;

Indicateur	Année de référence	QP MC	QP CA	Thiers QPV	Thiers Hors QPV	Ecart Thiers QPV / Hors QPV	Thiers
Population municipale	2013	1 033	1 604	2 637	8 671		11 308
	2018	1 174	1 769	2 943	8 835		11 778
	évolution	14 %	10 %	12 %	2 %	10	4 %

- ⑩ La part des familles (25-60 ans) en QPV est similaire au reste de la ville et est restée stable (42 % de la population) ;
- ⑩ Dans le QPV, il y a une sur-représentation des moins de 25 ans et une sous-représentation des plus de 60 ans. Cela s'est accentué entre 2013 et 2018. On peut en déduire que les nouveaux habitants sont probablement des ménages jeunes et/ou avec de jeunes enfants ;
- ⑩ Il y a une sur-représentation des personnes seules en QPV (10 points de plus par rapport au reste de la ville) ;
- ⑩ Les QPV accueillent plus de population étrangère que le reste de la ville (10 points d'écart) et cette situation n'a pas évolué entre 2013 et 2018.

#### Evolution du niveau de pauvreté

- ⑩ En ce qui concerne la part de la population couverte par la CAF, il y a une sur-représentation d'allocataires dans les QPV par rapport au reste de la ville, mais l'écart est moindre en 2019 par rapport à 2015 : la part des allocataires dans le QPV centre ancien a diminué de 8 points entre 2015 et 2019. En revanche la part des allocataires aux Molles-Cizolles n'a pas diminué ;
- ⑩ Les QPV affichent des indicateurs de grande pauvreté, avec des écarts significatifs avec le reste de la ville :
- Revenus disponibles inférieurs de 40 % par rapport à la population de THIERS hors QPV ;
  - Taux de pauvreté accru en QPV (42 % de la population en QPV contre 16% de la population hors QPV) ;
- ⑩ Les indicateurs ne montrent pas d'amélioration entre 2013 et 2017, et même une légère dégradation en matière de pauvreté dans les QPV.

Indicateur	Année de référence	QP MC	QP CA	Thiers QPV	Thiers Hors QPV	Ecart Thiers QPV / Hors QPV
taux de pauvreté	2013	37,6 %	42,2 %	40,4 %	15,4 %	25 pts
	2017	39,3 %	44,7 %	42,5 %	15,6 %	27 pts
	évolution	5 %	6 %	5 %	1 %	

#### Evolution en matière de réussite éducative

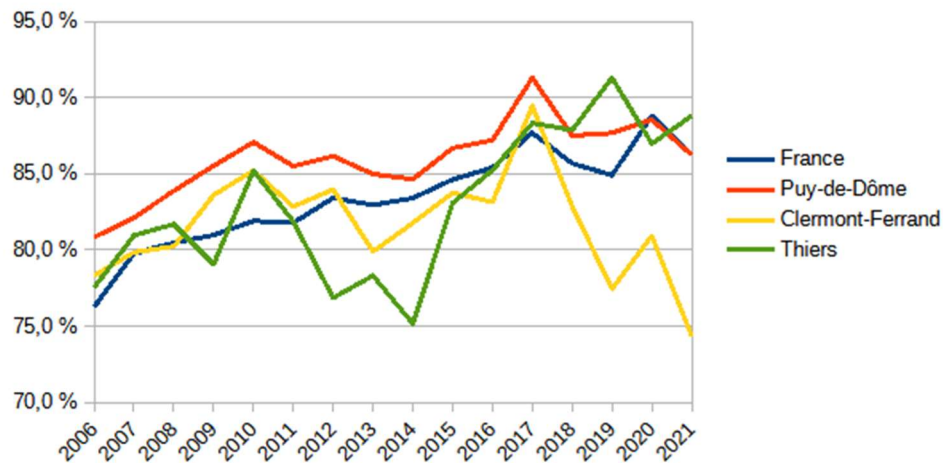
On notera que le Collège Audembron affiche de bons résultats en termes de réussite au brevet des Collèges<sup>4</sup>.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette amélioration du taux de réussite sur THIERS parmi lesquelles :

- Les mesures liées au classement REP ;
- Les mesures liées au DRE.

<sup>4</sup>les données statistiques ne permettent pas d'isoler le taux de réussite au brevet des enfants résidant en QPV, des autres (l'observatoire des QPV effectue cette analyse uniquement lorsque le collège est lui-même situé en QPV)

### Taux de réussite au brevet des collèges (collèges publics)



### Evolution dans le domaine de l'accès à l'emploi

- ⑩ Le taux d'emploi des habitants des QPV a nettement progressé et se rapproche de celui du reste de la ville. Alors que pour les Molles-Cizolles, il y avait 20 points d'écart avec l'ensemble de la Ville de THIERS en 2017, cet écart n'est plus que de 5 points en 2021. La situation n'a en revanche globalement pas évolué pour le centre ancien.

On note aussi une amélioration générale du taux d'emploi des étrangers.

Indicateur	Année de référence	QP MC	QP CA	Thiers
Taux d'emploi des 15-64 ans	2017	33,5 %	46,8 %	53,9 %
	2021	50,6 %	46,9 %	55,6 %
Taux d'emploi des femmes	2017	26,3 %	43,8 %	49,5 %
	2021	45,6 %	40,4 %	51,8 %
Taux d'emploi des étrangers	2017	18,8 %	22,6 %	35,5 %
	2021	35,7 %	39,3 %	41,6 %

- ⑩ Concernant l'ancienneté des demandeurs d'emploi, la situation en QPV est globalement similaire à celle observée sur l'ensemble de la Ville de THIERS et de l'EPCI.

Toutefois, il est à noter que la part des demandeurs d'emploi de plus de 2 ans a augmenté entre 2017 et 2021 sur THIERS et l'EPCI alors que cette dernière a diminué sur le QPV des Molles-Cizolles. En revanche, elle a également augmenté pour le centre ancien.

On note donc une évolution positive en matière d'accès à l'emploi pour les habitants des QPV.

Cette évolution explique peut-être que le sujet de l'emploi ne ressort plus en 2023 parmi les sujets de préoccupations majeurs des habitants<sup>5</sup>.

L'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée a contribué à l'amélioration du taux d'emploi. Elle a aussi eu pour effet la baisse de la fréquentation des associations caritatives.<sup>6</sup>

Les habitants considèrent que ce dispositif doit être maintenu.

### Les sujets principaux de préoccupation des habitants

Avoir des loisirs	43 %
Me déplacer	38 %
La qualité de mon logement	38 %
La sécurité de mon quartier	35 %
Accéder aux soins	33 %
Les relations entre les habitants	30 %
Les liens entre générations	29 %
La place des jeunes	28 %
Pouvoir faire du sport	25 %
Avoir des activités pour les enfants	24 %
la place des anciens	20 %
Accéder à un travail	18 %
Comprendre et parler le français	18 %
La place des femmes	16 %
Garder mon travail	9 %

## 1.2 Engagements « quartiers 2030 »

### 1.2.1 Le contenu des Contrats de ville 2024-2030

#### *Une dynamique de projets sur des priorités resserrées*

Conformément aux orientations fixées par le courrier du ministre en charge de la ville du 3 avril 2023, les nouveaux contrats de ville comportent un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés).

Les nouveaux contrats de ville ne sont par conséquent plus organisés en piliers, mais doivent être recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants.

Le nombre de ces enjeux doit être limité et ils devront être adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

La circulaire du 31 août 2023 invite en outre à identifier les projets structurants pouvant faire l'objet d'un financement de l'État pluriannuel par convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)<sup>7</sup>.

#### *Une articulation renforcée des contrats de ville avec les autres stratégies locales*

Selon les termes de la circulaire du 31 août 2023, la coordination de l'ensemble des actions déployées devra garantir la complémentarité entre la mobilisation renforcée des politiques sectorielles et celle des dispositifs et actions soutenues par les crédits du programme 147.

A ce titre, il conviendra de prévoir :

- Une articulation renforcée, via le contrat de ville, entre les moyens mobilisés dans le champ de la Politique de la Ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques, à la fois celles de l'État et celles des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

- Une articulation réciproque des objectifs des contrats de ville et des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) selon des modalités à définir localement ;

- Une complémentarité entre les contrats de ville et les pactes locaux des solidarités qui seront signés avec les Conseils départementaux et les Métropoles et qui entreront en vigueur au second trimestre 2024.

<sup>5</sup>Source : bilan de la concertation, 2023

<sup>6</sup>Source : évaluation du contrat de ville, 2022

<sup>7</sup>L'objectif pour l'État est d'allouer 50 % de son enveloppe aux CPO.

## **La possibilité d'intégrer un volet investissement dans les contrats de ville, et de mobiliser les acteurs privés**

Selon les termes de la circulaire du 31 août 2023, ce volet investissement, s'il est intégré au contrat de ville, prévoit notamment les modalités de soutien aux projets identifiés par les habitants lors des concertations et portés notamment par les collectivités territoriales et leurs groupements, mais également par des acteurs publics ou privés.

Ces projets seront intégrés à la stratégie portée par le contrat de ville et financés via la mobilisation des dotations de l'État (dotation Politique de la Ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, etc.), de la Banque des territoires, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que des bailleurs sociaux et des investisseurs privés.

### **La prise en compte d'un triple objectif**

Selon les termes de la circulaire du 31 août 2023, dans le cadre de l'élaboration des contrats de ville nommés « Engagement Quartiers 2030 », ces derniers doivent « répondre à un triple objectif » :

- Produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics ;
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés

## **1.2.2 Les orientations du Comité Interministériel des Villes d'octobre 2023**

### **Les mesures phares pour la transition écologique**

- Ajout de 24 nouveaux quartiers retenus dans le programme « quartiers résilients » d'accompagnement à la transition écologique des quartiers ;
- Doublement de la part du fonds vert investie dans les quartiers (objectif de 15 %) ;
- Réalisation d'un grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées avec un projet de loi dédié pour intervenir plus tôt.

### **Les mesures phares pour le plein emploi**

- Déploiement du programme « *Entrepreneuriat Quartiers 2030* » porté avec BPI France et la Banque des territoires (456 millions d'euros sur quatre ans) ;
- Déploiement d'un fonds, en faveur des associations, pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi (300 millions d'euros sur trois ans dont la moitié bénéficiera aux habitants des quartiers) ;
- Déploiement dès 2024 d'une politique de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour décupler les testings et viser à terme 500 entreprises par an.

### **Les mesures phares pour les services publics**

- Ouverture 8h-18h des collèges dès la rentrée 2024 et généralisation progressive des Cités éducatives ;
- Ouverture des écoles dans la dernière quinzaine d'août dans les quartiers ;
- Extension des horaires des bibliothèques dans 500 quartiers ;
- Déploiement de 1000 éducateurs socio-sportifs ;
- Déploiement des premières Forces d'Action Républicaine (FAR).

### **Les mesures phares pour une Politique de la Ville renouvelée**

- Élaboration de nouveaux contrats de ville 2024-2030 sur une géographie prioritaire actualisée ;
- Limitation de concentration de pauvreté dans les quartiers à travers les attributions de logements.



## 2 La nouvelle géographie prioritaire au sein de THIERS DORE ET MONTAGNE

L'actualisation de la géographie prioritaire a pour objectif de définir des zonages plus adaptés aux réalités et enjeux du territoire.

Cette actualisation s'inscrit toutefois au niveau national dans un cadre contraint :

- Le nombre de quartiers et la population éligible restent relativement stables au niveau national, avec une population cible fixée par département ;
- Le maintien du critère de taille, afin de cibler la Politique de la Ville sur les grandes concertations urbaines de pauvreté : les quartiers prioritaires doivent compter au moins 1000 habitants et être situés au sein d'une unité urbaine de plus de 10 000 habitants ;
- Les critères de revenu et de population sont les mêmes qu'en 2014<sup>8</sup> (mais actualisés actualisées à partir des données produites par l'INSEE).

### Seuil de référence de revenu pour un QP donné

Il est défini à l'article 4 du [décret du 3 juillet 2014](#) :

« 1° Pour les unités urbaines de moins de 5 millions d'habitants :  $S = 0,6 \times ((0,7 \times \text{RMUC-nat}) + (0,3 \times \text{RMUC-UU}))$

*S est le seuil de revenu médian par unité de consommation,*

*RMUC-nat est le revenu médian par UC de la France métropolitaine*

*RMUC-UU est le revenu médian par UC de l'unité urbaine du quartier »*

### Source de données

#### ⑩ pour le revenu médian

Le Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) remplace les anciens dispositifs Revenus Fiscaux Localisés (RFL) et Revenus Disponibles Localisés (RDL). Il est établi à partir de données fiscales et de données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

L'information mobilisée est le revenu déclaré médian par unité de consommation des ménages d'un territoire donné.

#### ⑩ pour la population

FILOSOFI permet une estimation de la population à l'infra-communal.

Cette estimation peut différer légèrement de la population par QPV affichée sur SIG ville qui est issue du recensement de population (RP) 2018 :

- il y a un an d'écart et la population a pu changer notamment en cas d'évolution du bâti,
- la notion de ménage et le lieu de résidence peuvent être différents (exemple des étudiants sur ménage fiscal des parents FILOSOFI mais localisés au lieu d'études dans le RP)

### 2.1 Les quartiers « Politique de la Ville », dit QPV

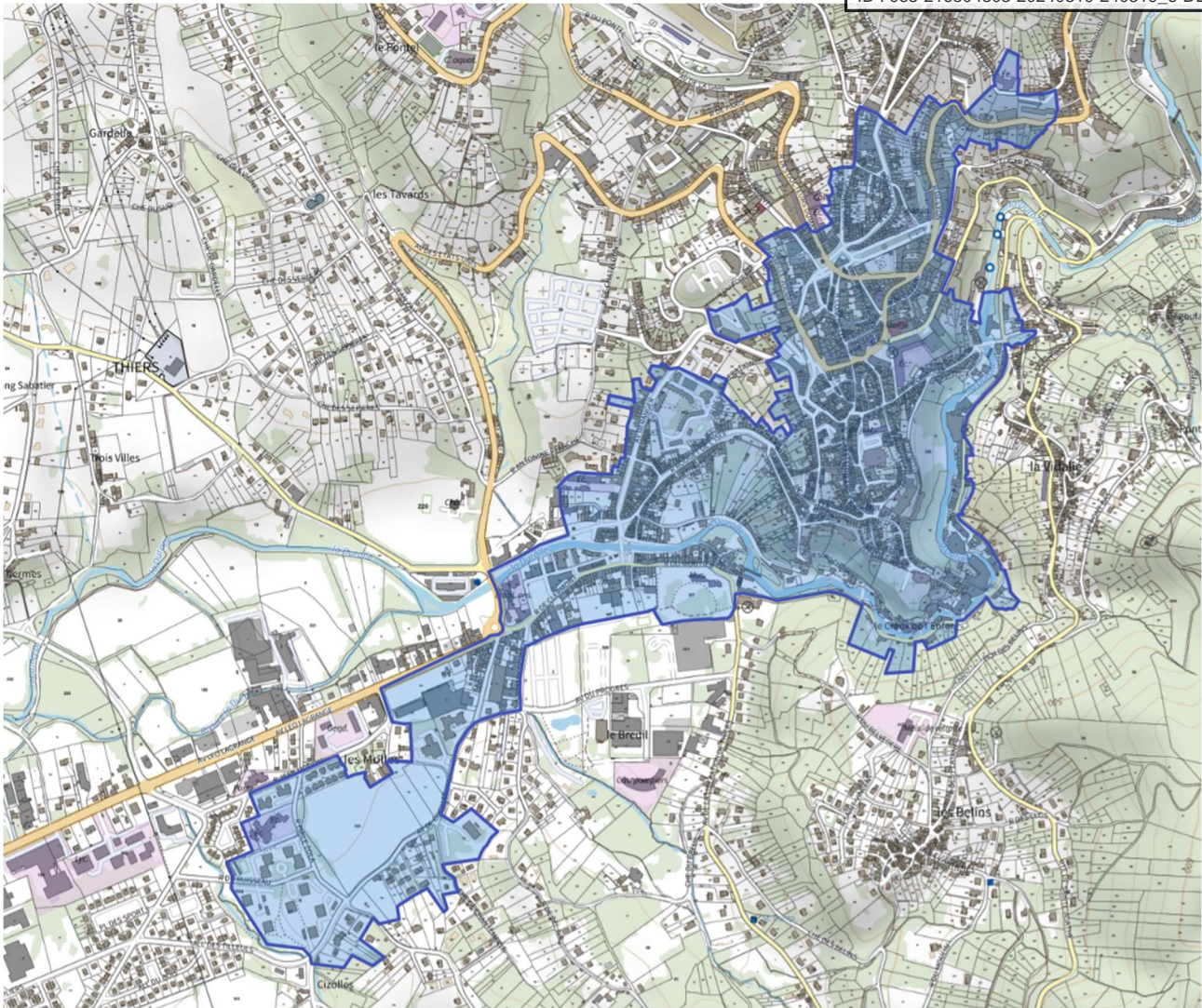
Le décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023 a acté les nouveaux périmètres des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville (QPV). Au sein de THIERS DORE ET MONTAGNE, seule la Ville de THIERS est concernée.

Il n'y a désormais pour THIERS qu'un seul QPV, dénommé « QPV THIERS ».

Ce nouveau périmètre :

- Intègre intégralement l'ex QPV « Centre Ancien » ;
- Intègre en grande partie l'ex QPV « Molles-Cizolles » ;
- Intègre une grande partie du Moutier afin de relier les anciens QPV ;
- Est élargi à l'est à la vallée des usines ;
- Est élargi au nord jusqu'à l'école de Turelet.

<sup>8</sup> décret du 3 juillet 2014 d'application de la loi du 21 février 2014



Ce nouveau périmètre compte 3900 habitants, soit 1200 habitants de plus que les deux ex-QPV.

Ex QPV				Nouveau QPV	
Libellé QPV	Population arrondie à la centaine supérieure (filosofi 2019)	Revenu déclaré médian QP (filosofi 2019)	Seuil de revenu pour l'UU (filosofi 2019)	Population arrondie à la centaine supérieure (filosofi 2019)	Variation
Molles-Cizolles	1 100	10 172 €	12 400 €	3 900	+ 1 200 hab
Centre Ancien	1 600	10 871 €	12 400 €		

## 2.2 Les quartiers vulnérables

Les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) constituent depuis 2014 la géographie d'intervention majeure de la Politique de la Ville au bénéfice de laquelle se déploie la stratégie formalisée dans le contrat de ville. Comme tout zonage, celui des QPV n'est pas exempt d'effets de seuils, en particulier pour les quartiers qui respecteraient le critère de revenu mais dont la taille serait inférieure au seuil des 1000 habitants.

La circulaire du 31 août 2023 prévoit la possibilité d'identifier dans le contrat de ville des territoires, ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville mais en présentant certaines caractéristiques.

Ces territoires, identifiés comme vulnérables, pourront se situer dans toutes les communes de l'intercommunalité en charge de l'élaboration du contrat de ville, y compris celles qui ne disposent pas de QPV.

La Commune de LA MONNERIE-LE-MONTEL a été identifiée comme particulièrement vulnérable au regard des indicateurs suivants :

### ***Le faible niveau de vie des habitants***

Au sein de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE, la médiane de revenu disponible par unité de consommation la plus faible est celle de LA MONNERIE-LE-MONTEL (17 860 €)<sup>9</sup>.

Par ailleurs, la Commune de LA MONNERIE-LE-MONTEL compte une part très importante d'allocataires à « bas revenu »<sup>10</sup>. En effet sur cette commune, les personnes couvertes par les « bas revenus » représentent en 2021 53 % des personnes couvertes par la CAF. Rapportés à la population globale, les allocataires à « bas revenu » représentent environ 24 % de la population de LA MONNERIE-LE-MONTEL. Sur THIERS, ce taux est également de 24 % (contre en moyenne 16 % pour l'ensemble de la Communauté de communes)

Enfin, le centre de LA MONNERIE-LE-MONTEL compte environ 340 ménages (741 habitants) dont 26 % sont en dessous du seuil de pauvreté<sup>11</sup>.

### ***Le classement de ses établissements en REP, et une précarité éducative marquée***

Le Réseau d'Éducation Prioritaire de THIERS (REP) compte 2 collèges : le Collège Audembron, situé à THIERS, et le Collège La Durolle situé à LA MONNERIE-LE-MONTEL. L'école primaire Le Chambon de LA MONNERIE-LE-MONTEL fait également partie du REP.

Le territoire de LA MONNERIE-LE-MONTEL se caractérise par une précarité éducative<sup>12</sup> :

- Faible désir d'école : méconnaissance de ce que l'école peut apporter, ambition professionnelle réduite ;
- Situation d'élèves en grande difficulté ;
- Absence de mixité sociale dans l'école ;
- Des niveaux de formation et de qualification faibles : 76,6% des habitants de plus de 15 ans n'ont pas de diplômes ou un diplôme BEP/ CAP / BREVET.

### ***Des évolutions préoccupantes***

- Multiplication des faits de délinquance et des incivilités ;
- Montée du communautarisme : refus de toutes formes de mixité ;
- Un taux de chômage préoccupant tout particulièrement en ce qui concerne les moins de 25 ans : 30,4% (Saint-Rémy-sur-Durolle 17 % / Palladuc 14 %)

### ***Périmètre retenu pour le quartier « vulnérable de LA MONNERIE-LE-MONTEL »***

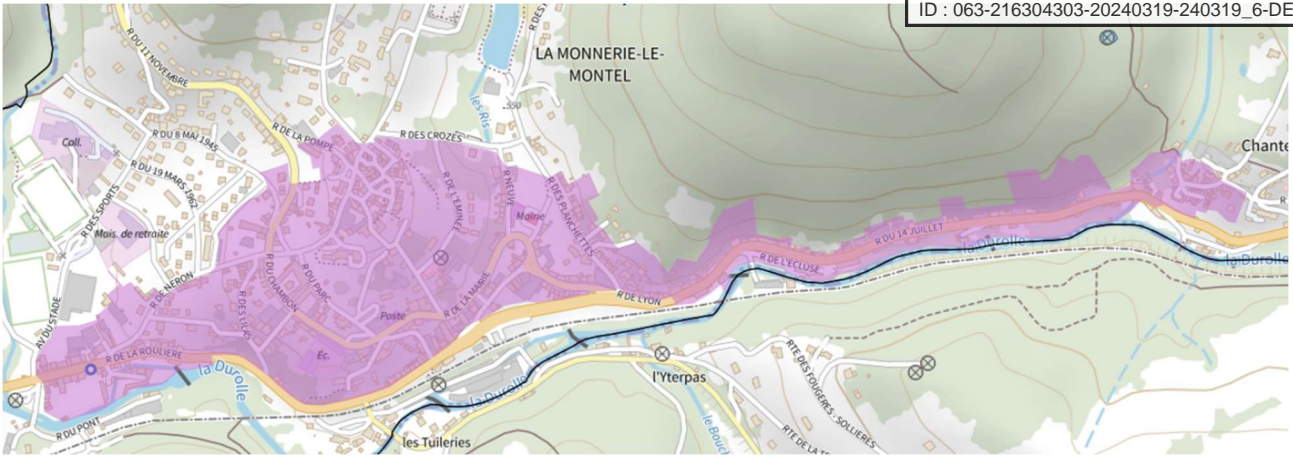
Le périmètre retenu correspond au périmètre de l'OPAH, qui se caractérise par un habitat dégradé et une paupérisation de sa population.

<sup>9</sup>Source : Diagnostic territorial sur la pauvreté en milieu rural, déc 2022 - portait social CCTDM, page 87

<sup>10</sup>Source : id, pages 112 & suivantes

<sup>11</sup>Source : Filosofi 2019

<sup>12</sup>Source : Projet « territoire éducatif rural » de LA MONNERIE-LE-MONTEL, diagnostic 2023



### 3 Enjeux et orientations

#### 3.1 Orientations thématiques pour l'ensemble des quartiers QPV

Le présent contrat de ville s'articule autour de quatre axes stratégiques, établis en fonction des priorités exprimées par les habitants lors de la phase de concertation. Ces axes portent sur la jeunesse, la santé, la sécurité et le cadre de vie, ainsi que la citoyenneté.

Bien que n'étant pas identifiés comme des axes spécifiques, l'emploi et le logement demeurent deux thématiques cardinales, dans la mesure où elles conditionnent l'accès à l'ensemble des autres droits. Les problématiques liées au logement et à l'emploi dépassent le périmètre du QPV, tout en touchant particulièrement ses habitants. Aussi, certaines actions relatives à ces deux thématiques sont présentes au sein des quatre axes précités.

L'emploi et le logement sont donc désignés comme des axes transversaux et seront à prendre en compte dans chacun des axes établis dans le contrat de ville.

Par ailleurs, les démarches expérimentales lancées en dehors du contrat de ville, comme le « service public de l'insertion et de l'emploi » ou « l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée » continueront à bénéficier d'une attention particulière des acteurs publics.

Bien que le contrat de ville concerne toutes les personnes présentes au sein du QPV, il peut ressortir un « public cible » auprès duquel une attention particulière devra être donnée : les jeunes, les personnes isolées (seules, âgées, malades) et les personnes dites précaires.

#### 3.1.1 Accompagner la jeunesse depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle

##### *Le diagnostic participatif<sup>13</sup>*

La jeunesse (personnes de moins de 25 ans) représente 34,7 % de la population des anciens QPV de THIERS (contre 24,3 % hors QPV).

Au niveau de l'éducation, les élèves du REP<sup>14</sup> de THIERS réussissent aussi bien le DNB qu'au niveau hors REP, et sont même plus nombreux à rentrer en 2<sup>de</sup> générale (comparativement aux résultats de l'académie). Néanmoins, ils sont moins nombreux à rentrer en 1<sup>re</sup> générale, ils sont plus nombreux à avoir du retard à l'entrée en 6<sup>e</sup>, et ont un IPS<sup>15</sup> plus faible.

Le bilan du précédent contrat de ville a mis en exergue les éléments suivants :

Éléments quantitatifs	<i>Évolution pendant le contrat de ville 2015-2020</i>
-----------------------	--

<sup>13</sup>Source : évaluation du contrat de ville 2022, bilan de la concertation

<sup>14</sup>REP = Réseau d'Éducation Prioritaire

<sup>15</sup>IPS = indice de position sociale

Indice de jeunesse de 1,2 dans les quartiers prioritaires	□
Part d'élèves ayant au moins une année de retard à l'entrée en 6 <sup>e</sup> au collège Audembron : 10 %	=
68% des élèves qui rentrent en 2 <sup>de</sup> générale	
63% des élèves qui rentrent en 1 <sup>ère</sup> générale	
Indice de Position Sociale (IPS) de 78%	□
Taux de réussite au DNB de 87% au collège Audembron	
20% des entrants au collège Audembron proviennent des quartiers prioritaires	
150 saisies en 2021 pour le DRE, de la maternelle au collège à THIERS, soit 11 % des élèves thiernois	

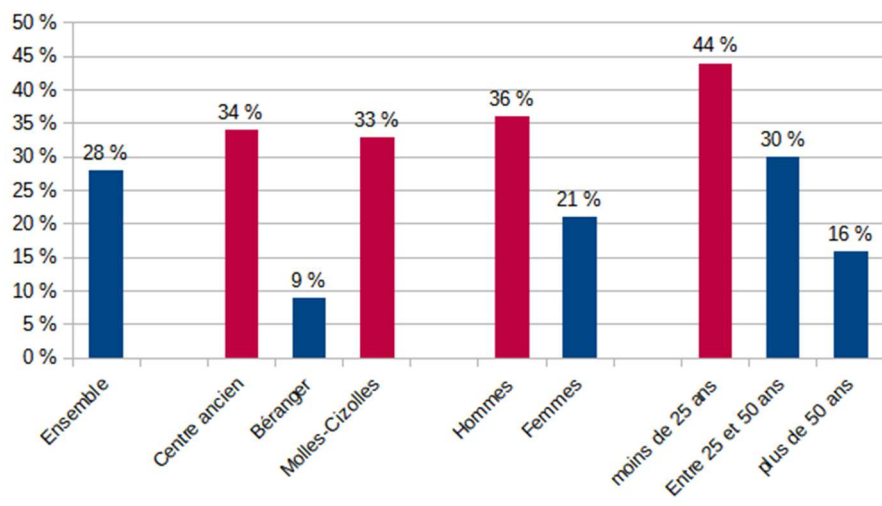
Les actions menées dans le cadre du Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et du Dispositif de Réussite Éducative (DRE) ont permis de réelles améliorations au niveau des apprentissages et du lien avec les familles, grâce à un suivi adapté pour chacun.

Toutefois, il subsiste une part importante des jeunes qui rencontre de nombreuses difficultés langagières et lexicales avec notamment un public allophone significatif.

On notera également :

- Des problèmes liés à la parentalité : de moins en moins d'échanges entre les membres d'une famille (notamment avec la montée des écrans), et des parents n'ayant pas la capacité de suivre la scolarité de leurs enfants ;
- Des parents trop absents lors des activités extra-scolaires, comme les activités sportives ;
- Des pères souvent moins impliqués que les mères dans la scolarité des enfants ;
- L'augmentation du décrochage scolaire et de l'anxiété chez les jeunes, notamment suite à la crise sanitaire.

« La place de la jeunesse » est un élément important pour :



Les défis à relever, selon la consultation publique	Solutions proposées par les habitants
<p>Manque d'attention des pouvoirs publics envers les jeunes</p> <p>Souffrance psychique des jeunes</p> <p>Manque d'espaces pour les jeunes :  - Une partie de la jeunesse (10-20 ans) estime manquer d'activités et d'espaces dédiés ;  - Centre ancien : pas de lieu où les adolescents peuvent se retrouver.</p> <p>Molles-Cizolles  - Dysfonctionnement de la maison de quartier.</p> <p>Manque d'activités :  - Le soir, la nuit (pas de discothèque, de bars ouverts le soir) ;  - Pour les filles ;  - Pour les + de 18 ans.</p> <p>Problème des incivilités de certains jeunes :  - Jeunes trop laissés livrés à eux-mêmes, y compris « petits » / responsabilité des parents ;  - Isolement des jeunes ;  - Familles en désarroi.</p> <p>Accès à l'emploi compliqué  - sujet de préoccupation pour 31 % des moins de 25 ans (contre 18 % tous âges confondus).</p>	<p><u>Lieux / locaux</u>  - Créer des espaces (ouverts et fermés) où les adolescents puissent se retrouver ;  <i>Exemples de lieu ouvert : skatepark, parc « workout », espaces arborés...</i>  - Avoir un lieu dédié pour les jeunes dans le centre ancien  - Maison de quartier des Molles-Cizolles : changer son usage, la démolir ( « car elle a trop d'histoires »)</p> <p><u>Encadrement de la jeunesse</u>  - Mettre des éducateurs de quartiers pour les occuper ;  - Plus accompagner les familles ;  - Développer les chantiers éducatifs.</p> <p><u>Favoriser l'expression des jeunes</u>  - Développer les lieux d'expression (murs dédiés aux graffitis ...)  - Valoriser le conseil municipal des jeunes et donner suites à ses propositions.</p> <p><u>Développer les activités</u>  - Activités sportives ;  - Activités culturelles  - Aller chercher les jeunes pour leur faire découvrir d'autres choses ;  - Pour les + des 16 ans, et les + de 18 ans.</p> <p><u>Développer les liens avec les entreprises</u>  - Mobiliser les entreprises (par le club d'entreprises par exemple) pour qu'elles « jouent le jeu ».</p>

Au-delà des enjeux de réussite éducative, le sujet de la jeunesse soulève 3 questions :

- La question des activités : en proposer dans les quartiers mais aussi inciter les jeunes à sortir de leur quartier ;
- La question des salles, des lieux d'animation ;
- La question de l'accompagnement des jeunes et des adultes référents.

### **Les objectifs opérationnels du contrat de ville**

Parmi les objectifs mentionnés ci-après, la Ville de THIERS attache une importance particulière aux sujets suivants :

- Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage, à travers notamment le CLAS et le DRE ;
- Investir davantage les temps non scolaires en renforçant la présence des adultes formés sur le terrain et hors temps scolaires ;
- Développer les lieux où la jeunesse peut se retrouver.

Objectifs principaux	Déclinaison opérationnelle	Partenaires mobilisables (non exhaustif) <i>En Gras = partenaire Pilote</i>	Leviers mobilisables (liste non exhaustive)	
			Droit commun	Politique de la ville
Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité	Préparer et aider les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif, leur responsabilité parentale et les conforter dans leur rôle et leurs compétences	<b>CD 63</b> (via la PMI) TDM CAF	X - REAAP <sup>16</sup>	
	Développer les compétences numériques des parents	<b>Éducation Nationale Conseillers numériques</b> (TDM, CD 63) CAF	X - Promeneurs du Net Parentalité	
Développer l'information, l'écoute et l'accompagnement des jeunes et de leurs parents	Promouvoir et valoriser la Maison de la famille et du lien	<b>EPE 63</b> TDM CAF Éducation Nationale	X	X
	Développer l'information Jeunesse labellisée	<b>CAF</b>	X - PAEJ - Promeneurs du Net Parentalité et Jeunesse	
Favoriser la sociabilisation des enfants dès le plus jeune âge	Développer les espaces de jeux pour les « tout-petits »	<b>Ville de THIERS</b> Bailleurs	X - Laep, crèches	X - abatement TFPB
Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage	Aider les enfants connaissant des difficultés scolaires à acquérir des méthodes, leur faciliter l'accès au savoir et à la culture	<b>TDM</b> CAF Éducation Nationale	X - CLAS <sup>17</sup>	
	Accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés (scolaires, sanitaires, culturelles, sociales,...).	<b>TDM</b> Éducation Nationale	X - DRE	X - DRE
	Mobiliser les acteurs spécialisés, lorsque les difficultés sont trop lourdes et que le contact avec les parents est difficile  Améliorer le lien entre la prévention spécialisée et les élèves en voie de décrochage scolaire	<b>ADSEA</b> CD 63 TDM	X	X
Permettre à la jeunesse de mieux appréhender le monde du travail	Réaliser un accompagnement personnalisé à la démarche de recherche d'entreprises pour les stages et apprentissages	<b>Mission Locale</b> ADSEA TDM	X	X

<sup>16</sup>REAAP = réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) : Ces réseaux regroupent des actions, menées par des associations, des collectivités et des parents, destinées à soutenir sous toutes ses formes l'exercice de la parentalité. Afin d'encourager leurs développements, un appel à projets est organisé chaque année

<sup>17</sup>CLAS = Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Objectifs principaux	Déclinaison opérationnelle	Partenaires mobilisables (non exhaustif) <i>En Gras = partenaire Pilote</i>	Leviers mobilisables (liste non exhaustive)	
			Droit commun	Politique de la ville
	Mobiliser les entreprises et les collèges pour permettre aux élèves de 3e d'accéder à des stages pertinents pour combattre les déterminismes sociaux	<b>Éducation Nationale</b> Club d'entreprises CCI 63 <sup>18</sup> DDETS	X - plate-forme « Mon stage de 3e »	
	Renforcer le partenariat avec les entreprises	<b>Club d'entreprises</b> Collèges et Lycées CCI 63 <sup>19</sup> Éducation Nationale Territoire d'industrie	X - démarche « les entreprises s'engagent »	X - Projets « Mini entreprises S »
	Développer l'offre de missions en Service Civique	Uni cités TDM Ville de THIERS Bailleurs	X - SNU	
	Aider les jeunes à définir leur projet professionnel et trouver un emploi	<b>Mission locale</b>	X - 1 jeune 1 solution - Contrat d'engagement jeune (CEJ)	
	Lutter contre l'autocensure, susciter l'ambition scolaire des élèves et favoriser l'accès aux formations de l'enseignement supérieur.	<b>Éducation Nationale</b> Lycée Jean Zay + 1 établissement d'enseignement supérieur	X - « cordée de la réussite »	
Investir davantage les temps non scolaires : soirée, week-ends et vacances scolaires	Favoriser l'inscription des jeunes des QPV aux CLSH et à la maison des jeunes	<b>TDM</b> CAF	X	
	Proposer des activités et de l'accompagnement aux jeunes de la tranche d'âge 15/18 ans			
	Renforcer la présence des adultes formés : - sur le terrain - hors temps scolaires	<b>TDM</b> CAF		
	Développer les activités éducatives, sportives, scientifiques, culturelles et de loisirs en soirée, week-end et durant les vacances scolaires	<b>Ville de THIERS</b> TDM Culture du Cœur COMS CAC Creux de l'enfer Tissu associatif CAF	X - Clas - AAP c'est mon patrimoine	X - AAP c'est mon patrimoine - Quartiers d'étés

<sup>18</sup>La CCI 63 porte le Club puydinois « Les Entreprises s'engagent », lancé officiellement le 14 juin 2023, et dont les objectifs visent notamment l'accueil et l'emploi des publics résidant en QPV

<sup>19</sup>La CCI 63 porte le Club puydinois « Les Entreprises s'engagent », lancé officiellement le 14 juin 2023, et dont les objectifs visent notamment l'accueil et l'emploi des publics résidant en QPV



Objectifs principaux	Déclinaison opérationnelle	Partenaires mobilisables (non exhaustif) <i>En Gras = partenaire Pilote</i>	Leviers mobilisables (liste non exhaustive)	
			Droit commun	Politique de la ville
	Développer les vacances apprenantes  Mobiliser et accompagner les familles en difficultés sociales pour l'inscription de leurs enfants aux vacances apprenantes	<b>TDM</b>	X - Vacances apprenantes	
	Accompagner les 16-25 ans en situation d'insertion sociale ou professionnelle dans la construction d'un projet vacances en autonomie	<b>Mission Locale</b> FJT Atrium Associations	X - Vacances Ouvertes	X - AAP ANCT/ANCV
Développer les lieux où la jeunesse peut se retrouver	Mener une réflexion sur la localisation et le fonctionnement des lieux dédiés à la jeunesse (réflexion intégrant l'ouverture des établissements scolaires hors temps scolaire)	<b>Ville de THIERS</b> Établissements scolaires CAF TDM	X	X -abattement TFPB
	Aménager des espaces extérieurs avec des équipements ciblés ( ex : pour les planches à roulettes, le Cross training...)	<b>Gestionnaires de l'espace public Bailleurs sociaux</b>	X	X -abattement TFPB
Impliquer la jeunesse dans le contrat de ville	Mobiliser le conseil municipal des jeunes	<b>Ville de THIERS</b>	X	
	Inclure les jeunes dans le suivi et l'évaluation du contrat de ville, via des chantiers spécifiques	<b>TDM</b> ADSEA Comités de voisinages	X	X
Intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes (de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire) grâce à une alliance forte des acteurs éducatifs.		<b>Ville de THIERS</b>  parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.		X - « Cité éducative »

### **La perspective d'une labellisation « cité éducative »**

La généralisation des « Cités éducatives » dans les QPV d'ici la fin 2027 a été annoncée lors du Comité interministériel de la Ville d'octobre 2023. À travers les « Cités éducatives », l'État vient soutenir, faciliter et généraliser une dynamique déjà initiée par des acteurs du terrain, au plus près des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Au-delà de l'enjeu organisationnel de bâtir un véritable écosystème éducatif, les « Cités éducatives » portent des projets ambitieux et un effort sur la durée. L'objectif du dispositif « Cité éducative » est de prendre en compte les besoins des jeunes dans leur globalité (éducatif, périscolaire, sports/culture ...) par une alliance de tous les acteurs : Ville, Éducation Nationale, TDM, Etat.

Tout en s'appuyant sur le Projet Educatif Territorial porté par la Communauté de communes THIERS-Dore et Montagne pour la période 2023-2026, un projet de cité éducative permet d'aller plus loin que les dispositifs existant (REP, DRE) et peut bénéficier d'un concours financier.

Ainsi, trois grands objectifs guident l'ambition des Cités éducatives sur le terrain, qui se traduisent par de très nombreuses actions pour les 0-25 ans des quartiers concernés.

- Conforter le rôle de l'École ;

- Promouvoir la continuité éducative ;
- Ouvrir le champ des possibles.

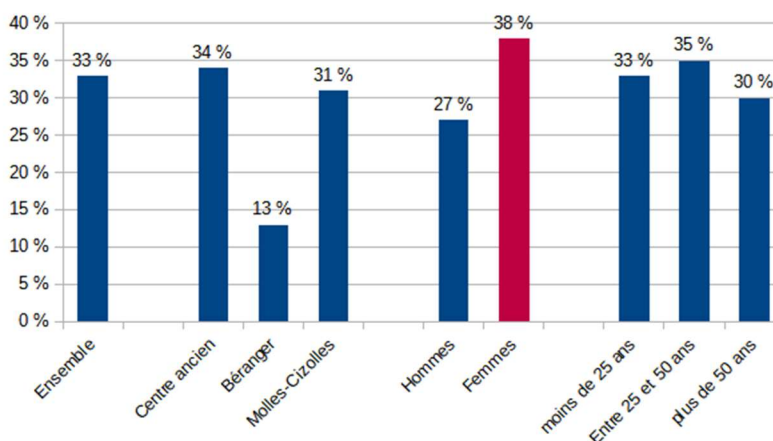
La labellisation en « Cité éducative » permet l'élaboration et la signature de conventions de moyens (État/collectivités) d'une durée de 3 ans et proportionnées aux enjeux, qui sont annexées aux contrats de ville

La Ville de THIERS engagera la démarche de candidature de « Cité éducative », en vue d'une labellisation à l'horizon 2026.

### 3.1.2 Améliorer l'accès aux soins pour les habitants en situation de fragilité

#### Le diagnostic participatif<sup>20</sup>

« L'accès aux soins » est un sujet important de préoccupation pour :



Le manque de spécialistes, les difficultés pour prendre des rendez-vous, et la nécessité de se déplacer en dehors de THIERS font partie des difficultés relevées par une part importante de la population. On note par ailleurs que les dispositifs existants comme la Médiation Santé, et le centre départemental de santé sont encore insuffisamment connus par les personnes qui en auraient besoin.

Les associations et professionnels de l'action sociale et médico-sociale constatent qu'elles rencontrent de plus en plus de problématiques addictives parmi les ménages accompagnés (addiction aux stupéfiants, aux jeux vidéo, aux jeux d'argent, à l'alcool...), et qu'une part importante de la population rencontre des problèmes de santé mentale. Face à cette situation, les partenaires estiment qu'il est important d'être sur le terrain pour repérer ces situations, et éviter qu'elles empirent par des actions préventives.

Les difficultés de santé mentale et psychique, dont la prise en charge n'est pas toujours adaptée par manque de ressources, réduisent l'accès ou le maintien dans l'emploi pour les personnes concernées. Ce constat a été partagé par l'ensemble des partenaires du service public de l'emploi local du bassin de THIERS<sup>21</sup>.

Un poste de psychologue serait de nature à offrir un accompagnement de 1<sup>er</sup> niveau sur le plan psychique. La mission locale de THIERS dispose d'un financement de 0,2 ETP. L'Hôpital de THIERS dispose, via l'ARS, d'un financement de 0,5 ETP. Le fait de ne pas pouvoir financer un ETP à temps complet nuit au recrutement d'un professionnel.

#### Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Parmi les objectifs mentionnés ci-après, la Ville de THIERS attache une importance particulière aux sujets suivants :

- Prendre en compte la santé mentale.

<sup>20</sup>Source : bilan de la concertation

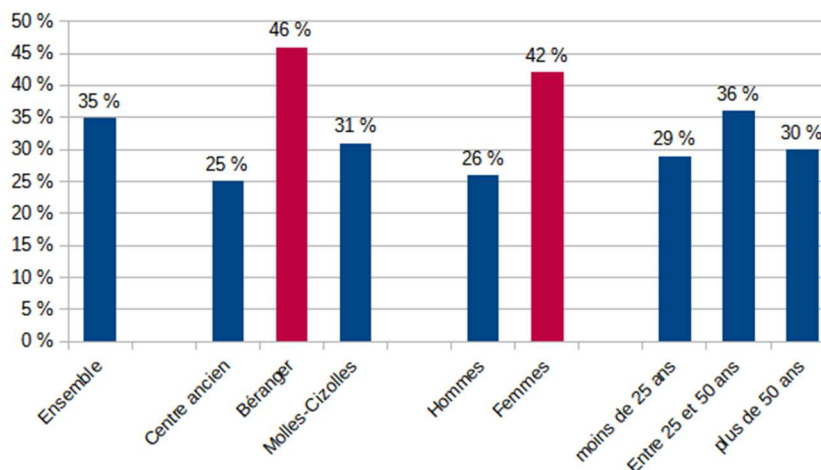
<sup>21</sup> SPEL du 10/10/2023

Objectifs principaux	Déclinaison opérationnelle	Partenaires mobilisables (non exhaustif) <i>En Gras = partenaire Pilote</i>	Leviers mobilisables (liste non exhaustive)	
			Droit commun	Politique de la ville
Favoriser l'accueil de professionnels de santé		<b>CIAS</b> TDM Ville de THIERS	X	
Faciliter la prise de rendez-vous auprès des praticiens du territoire	Mieux communiquer sur les dispositifs existants (médiation santé, centre départemental de santé ...)	<b>ARS</b> , via le CLS <sup>22</sup> Partenaires relais CD 63 CIAS	X	
	Faciliter l'appropriation des outils numériques au profit de la santé		X - <i>Conseillers numériques</i>	
Renforcer le dispositif de « médiation en santé »	Poursuivre le dispositif de « médiation Santé » en vigueur sur le secteur de TDM	<b>Hôpital de THIERS</b>	X	
	Compléter le dispositif, par des actions spécifiques répondant aux besoins des quartiers	<b>Hôpital de THIERS</b>		X
	Étudier la possibilité de la mobilisation d'un poste d'Adultes-relais pour renforcer la médiation santé spécifiquement au sein des quartiers Politique de la Ville	ARS <b>Sous-préfecture de THIERS</b>		X
Prendre en compte la santé mentale	Créer un poste de psychologue à temps plein, en complétant les quotités d'ETP d'ores-et-déjà financées (ARS et Mission locale)	<b>Hôpital de THIERS</b> Mission Locale CD 63	X - <i>PACTE</i> - <i>MASP</i> - <i>MAJ</i>	

### 3.1.3 Garantir la sécurité des habitants et un cadre de vie agréable

#### Le diagnostic participatif<sup>23</sup>

« La sécurité » est un élément important pour :



<sup>22</sup>CLS = Contrat Local de Santé

<sup>23</sup>Source : bilan de la concertation

Les défis à relever, selon la consultation publique	Solutions proposées par les habitants
<p>Nombreuses incivilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poubelles brûlées ;</li> <li>- Dégradations ;</li> <li>- Déchets sauvages, déjections ;</li> <li>- Nuisances sonores ;</li> <li>- Personnes alcoolisées ;</li> </ul> <p>Sentiment d'insécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les jeunes qui « traînent » (halls, le soir) ;</li> <li>- L'absence d'éclairage le soir ;</li> <li>- Vision des armes, de la drogue ;</li> <li>- Plusieurs faits d'ouverture de feu en 2023 ;</li> </ul> <p>Améliorer les relations entre la jeunesse et les forces de l'ordre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Davantage de travailleurs sociaux et d'éducateurs de rue ;</li> <li>- Plus d'animateurs de quartier pour accompagner</li> <li>- Meilleure coordination des acteurs sociaux et de la sécurité ;</li> <li>- Davantage de prévention par la gendarmerie : être moins anxiogène ;</li> <li>- Plus de présence des forces de l'ordre sur la voie publique, une présence policière plus régulière, notamment la nuit dans les petites rues, de la police de proximité ;</li> <li>- Plus de contacts pour rassurer la population après les « événements » ;</li> <li>- Mettre en place des ateliers civiques pour sensibiliser aux droits et obligations de chacun ;</li> <li>- Sanctionner les incivilités ;</li> <li>- Ré-ouvrir les WC publics, améliorer l'entretien des espaces publics.</li> </ul>

En outre, les établissements scolaires soulignent l'importance de rendre les parents acteurs dans l'exercice de leurs responsabilités, et l'enjeu du dialogue entre acteurs de terrain pour mieux les accompagner<sup>24</sup>.

### Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Parmi les objectifs mentionnés ci-après, la Ville de THIERS attache une importance particulière aux sujets suivants :

- Assurer la tranquillité publique et prévenir la délinquance en renforçant la présence des professionnels de proximité ;
- Assurer la tranquillité publique et prévenir la délinquance en remobilisant les jeunes exposés à la délinquance.

Objectifs principaux	Déclinaison opérationnelle	Partenaires mobilisables (non exhaustif) <i>En Gras = partenaire Pilote</i>	Leviers mobilisables (liste non exhaustive)	
			Droit commun	Politique de la ville
Assurer la tranquillité publique et prévenir la délinquance	Renforcer la présence des professionnels de proximité - gardiennage - médiation sociale - prévention de la délinquance	<b>Commune</b> <b>Bailleurs sociaux</b> <b>Prévention spécialisée</b> <b>Adultes relais (AR)</b>	X	X - <i>abattement TFPB</i> - <i>crédits AR</i>
	Faciliter le signalement des incivilités et le suivi	<b>Ville de THIERS</b>		X - <i>Adultes Relais</i>
	Amélioration de la tranquillité résidentielle en facilitant le dépôt de plainte de la population et des bailleurs, et en luttant contre l'occupation des halls d'immeuble	<b>Gendarmerie Nationale</b> <b>Bailleurs sociaux</b>		

<sup>24</sup>Source : réunions du CISPD

Objectifs principaux	Déclinaison opérationnelle	Partenaires mobilisables (non exhaustif) <i>En Gras = partenaire Pilote</i>	Leviers mobilisables (liste non exhaustive)	
			Droit commun	Politique de la ville
	Déployer des dispositifs de Vidéo protection	<b>Commune</b> Bailleurs sociaux	X - crédits FIPD	X - abatement TFPB
	Renforcer la présence des forces de l'ordre	<b>Gendarmerie Nationale</b> Police municipale	X	
	Organiser des rencontres entre les forces de sécurité et la population	<b>Gendarmerie Nationale</b> Police municipale SDIS Sous-Préfecture Ville de THIERS	X	X
	Renforcer le partenariat opérationnel entre le procureur de la République et les partenaires du territoire, dont les bailleurs sociaux	<b>Sous-Préfecture</b> Procureur de la République Bailleurs sociaux	X - GLTD <sup>25</sup>	
	Renforcer et valoriser les Stages de citoyenneté		X	
	Remobiliser les jeunes exposés à la délinquance en les impliquant dans des missions d'intérêt général	<b>ANTIG</b> Employeurs publics (Sous-Préfecture, ville de THIERS, TDM)	X - Chantiers TIG et TNR	
Responsabiliser les parents	Renforcer et valoriser les stages de responsabilité parentale	<b>Procureur de la République</b>	X	
	Mettre en œuvre la convention relative au « rappel à l'ordre » conclue entre la Ville et le Procureur	<b>Ville de THIERS</b>	X	
Améliorer la qualité des espaces extérieurs ouverts au public	Garantir un bon entretien des espaces extérieurs	<b>Gestionnaires de l'espace public</b> Bailleurs sociaux	X	
	Agrémenter les espaces extérieurs	<b>Gestionnaires de l'espace public</b> Bailleurs sociaux	X	
	Améliorer l'éclairage des espaces extérieurs et assurer l'éclairage des zones de rencontre collectives	<b>Gestionnaires de l'espace public</b> Bailleurs sociaux	X	
Améliorer la qualité des logements	Accompagner les propriétaires pour réhabiliter leur logement	<b>TDM</b> Anah Action Logement Compagnons bâtisseurs	X - OPAH-RU - PIG	
	Lutter contre l'habitat indigne	<b>TDM</b> Anah CAF CD 63 ARS CCAS	X - PDLHI - Permis de louer	
Améliorer le cadre de vie	Aménager de nouveaux espaces publics	<b>Ville de THIERS</b> TDM ANRU Banque des territoires Conseil Régional	X - NPNRU	

<sup>25</sup> groupements locaux de traitement de la délinquance

Améliorer la qualité des espaces extérieurs ouverts au public	Garantir un bon entretien des espaces extérieurs	<b>Gestionnaires de l'espace public Bailleurs sociaux</b>	X	
	Agrémenter les espaces extérieurs	<b>Gestionnaires de l'espace public Bailleurs sociaux</b>	X	
	Améliorer l'éclairage des espaces extérieurs et assurer l'éclairage des zones de rencontre collectives	<b>Gestionnaires de l'espace public Bailleurs sociaux</b>	X	
	Concerter les habitants sur les aménagements	<b>Ville de THIERS</b> TDM ANRU ANCT	X	
	Valoriser le patrimoine architectural	<b>Ville de THIERS</b> TDM DRAC (ABF et Monuments historiques)	X	

### 3.1.4 Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République : laïcité, égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations

#### *Le diagnostic participatif<sup>26</sup>*

Selon les remontées des établissements scolaires et de certaines associations, l'idée qu'une fille ait moins de droits qu'un garçon reste ancrée dans les mentalités des jeunes. A l'âge adulte, on constate par ailleurs que certaines mères de famille ne sortent pas librement ou ne disposent pas de compte en banque à leur nom par exemple. Les femmes sont par ailleurs beaucoup plus affectées par les problèmes de mobilité, si bien que la question des déplacements est un sujet de préoccupation pour 46 % d'entre elles (contre 29 % pour les hommes)<sup>27</sup>. Enfin, la place des femmes dans l'espace public, et notamment celles âgées entre 18 et 30 ans, est jugée insuffisante. Il arrive aussi que les hommes et les femmes ne se mélangent pas ou peu, et que cette segmentation soit perçue comme normale, car culturelle.

La place laissée aux femmes demeure un sujet d'inquiétude pour les pouvoirs publics. Cette inquiétude est d'ailleurs partagée par les habitants, puisque la place des femmes est un sujet de préoccupation pour 41 % des habitants du centre ancien (contre 16 % en moyenne sur l'ensemble de THIERS)<sup>28</sup>.

En matière d'emploi, si le taux d'emploi des habitants des QPV a nettement progressé (notamment sur les Molles-Cizolles) et se rapproche de celui du reste de la ville, il demeure toutefois un écart de 5 points entre le taux d'emploi des femmes et celui de l'ensemble de la population<sup>29</sup>.

Le constat est similaire pour la population étrangère, où malgré une amélioration générale du taux d'emploi de cette population, celui-ci reste nettement en deçà de la moyenne sur THIERS avec un écart de 15 points<sup>30</sup>. La maîtrise de la langue française constitue un enjeu majeur pour favoriser l'accès à l'emploi de cette population.

En effet, le diagnostic mené en 2023<sup>31</sup> auprès d'un échantillon de 52 personnes allophones a conclu à un faible niveau en français. Cette situation est comparable à ce qui peut être observé sur d'autres territoires toutefois, le diagnostic a mis en évidence une meilleure compréhension orale sur THIERS. Les acteurs du territoire pensent que cette situation est probablement liée au fait que le territoire de THIERS accueille des personnes étrangères installées depuis longtemps.

En matière de discrimination, une partie de la jeunesse résidant en QPV rencontre des difficultés à trouver un stage ou un emploi, et associe cette difficulté à un sentiment de discrimination vis-à-vis d'elle.

<sup>26</sup>Source : bilan de la concertation

<sup>27</sup>Source : bilan de la concertation, 2023

<sup>28</sup>Source : bilan de la concertation, 2023

<sup>29</sup>Cf § 1.1.3.L'évolution des indicateurs statistiques / accès à l'emploi

<sup>30</sup>Cf § 1.1.3.L'évolution des indicateurs statistiques / accès à l'emploi

<sup>31</sup>diagnostic effectué dans le cadre d'une étude réalisée par FIT formation pour le compte de l'État, dans le cadre d'une étude plus large concernant les besoins et l'offre en matière d'apprentissage de la langue française sur le bassin de THIERS

## Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Parmi les objectifs mentionnés ci-après, la Ville de THIERS attache une importance particulière aux sujets suivants :

- Améliorer la maîtrise de la langue française ;
- Favoriser l'autonomisation des femmes par l'accès à la mobilité, à l'emploi, au compte bancaire, et l'accès au droit.

Objectifs principaux	Déclinaison opérationnelle	Partenaires mobilisables (non exhaustif) <i>En Gras = partenaire Pilote</i>	Leviers mobilisables (liste non exhaustive)	
			Droit commun	Politique de la ville
Mobiliser l'ensemble des partenaires sur la défense des valeurs républicaines et la prévention du repli communautaire	Rendre obligatoire le respect du contrat d'engagement républicain aux prestataires mobilisés dans les actions subventionnées par des crédits Politique de la Ville	<b>Sous-Préfecture</b> TDM		X
	Former les professionnels, les porteurs de projets et les partenaires du temps scolaire et périscolaire, aux enjeux du repli communautaire	<b>Sous-Préfecture</b> Formateurs du MI <sup>32</sup>	X	X
Améliorer la maîtrise de la langue française	Repérer et évaluer individuellement et localement les besoins de formation en langue française, afin d'orienter vers le bon dispositif	<b>CIAS</b> FIT Formation CCAS de THIERS	X -plate-forme ALF	
	Maintenir les ateliers socio-linguistiques et les offres de formations existantes	<b>Sous-Préfecture</b> Ofii France travail Atrium	X	X
	Compléter l'offre de formation	<b>CIAS</b> CD 63	X - Pacte des solidarités - CTAI - FSE	
Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et la participation citoyenne	Impliquer les enfants et les jeunes dans la vie municipale	<b>Ville de THIERS</b>	X - Conseil municipal des enfants - Conseil municipal des jeunes - Comités de voisinage	
	Développer l'éducation aux médias et à la pensée critique	<b>Ville de THIERS</b> (Médiathèque) CAF Promeneurs du Net TDM	X - Conseillers numériques - AAP Valeurs de la République	X
	Promouvoir la participation citoyenne des habitants	<b>Ville de THIERS</b>		

<sup>32</sup>MI = Ministère de l'Intérieur

Objectifs principaux	Déclinaison opérationnelle	Partenaires mobilisables (non exhaustif) <i>En Gras = partenaire Pilote</i>	Leviers mobilisables (liste non exhaustive)	
			Droit commun	Politique de la ville
	Développer une section de Jeunes-Sapeurs-Pompiers à Thiers	<b>SDIS</b> Sous-Préfecture Ville de THIERS	X	
Promouvoir l'égalité femmes-hommes	Poursuivre les actions de sensibilisation existantes	<b>Déléguee au droit des femmes et à l'égalité</b> Partenaires associatifs	X	X
	Développer des actions spécifiques à l'attention des garçons / hommes		X	X
	Prévenir les violences conjugales et intrafamiliales	<b>CAF</b>	X - <i>REPROF</i> - <i>AP du CD</i> <i>prévention des violences intra familiales</i>	
Favoriser l'autonomisation des femmes par l'accès à la mobilité, à l'emploi, au compte bancaire, et l'accès au droit	Développer un accompagnement personnalisé des femmes à la mobilité	<b>SMTUT</b> (Maison des mobilités)	X	
	Mobiliser les dispositifs d'insertion par le travail	<b>Maîtres d'ouvrages publics</b>  Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)  Groupements d'employeurs  CEGC33	X - <i>chantiers d'insertion</i> - <i>travail temporaire d'insertion</i> - <i>heures clausées</i> - <i>Territoire Zéro Chômeurs</i>	
	Informers les femmes sur leurs droits, et capter les femmes « isolées »			X - <i>abattement TFPB</i>
Améliorer la place des femmes dans l'espace public	« marches exploratoires »	<b>Ville de THIERS</b> Bailleurs sociaux Sous-Préfecture		X - <i>abattement TFPB</i>

Par ailleurs, conformément aux orientations nationales, les projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la Politique de la Ville seront analysés à travers le prisme de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En effet, si la Politique de la Ville a historiquement fait de l'égalité entre les femmes et les hommes un des trois axes transversaux des précédents contrats de ville (2015-2023), l'État a souhaité s'engager de manière volontariste depuis 2019 en expérimentant la mise en œuvre de l'approche budgétaire intégrée. Dans le cadre de l'attribution de subventions aux porteurs de projet, il s'agit d'analyser et de renforcer les subventions qui contribuent à diminuer les inégalités entre les sexes. La mise en œuvre de cette démarche passe par :

- La sensibilisation et la formation des acteurs aux enjeux de l'égalité femmes hommes ;
- La mise en place d'une procédure d'analyse et de cotation des dossiers de demande de subventions au regard de la prise en compte de ces enjeux, permettant des arbitrages éclairés sur cette dimension d'égalité Femmes-Hommes ;
- La détermination d'objectifs et d'indicateurs permettant de mesurer les effets de la démarche.

<sup>33</sup>CEGC = cellule emploi grands chantiers



La Déléguée du Préfet et la Déléguée au droit des femmes et à l'égalité seront impliquées afin de développer cette démarche.

## 3.2 Orientations spécifiques à certains quartiers

### 3.2.1 THIERS – Centre ancien et nord QPV

#### *Le diagnostic participatif<sup>34</sup>*

Le centre ancien se caractérise par une surreprésentation des ménages d'une personne (49 % des ménages sont des personnes isolées dans le centre ancien, contre 41% des ménages pour l'ensemble de la Ville de THIERS).

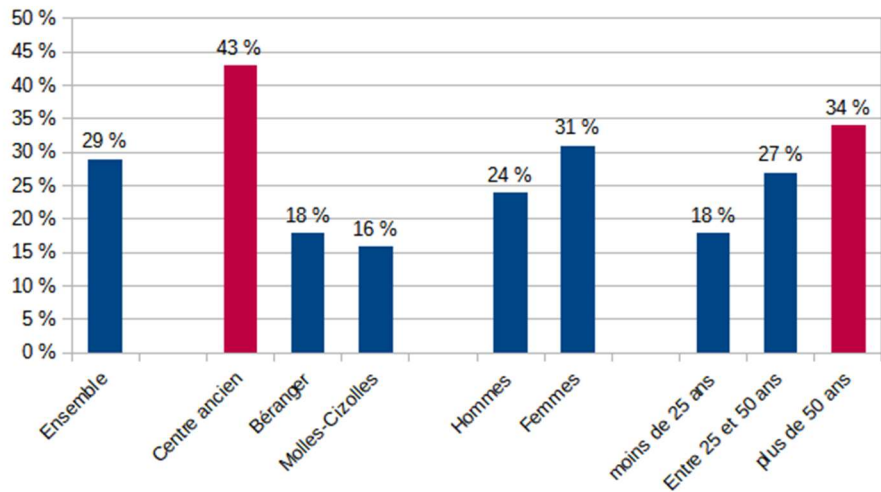
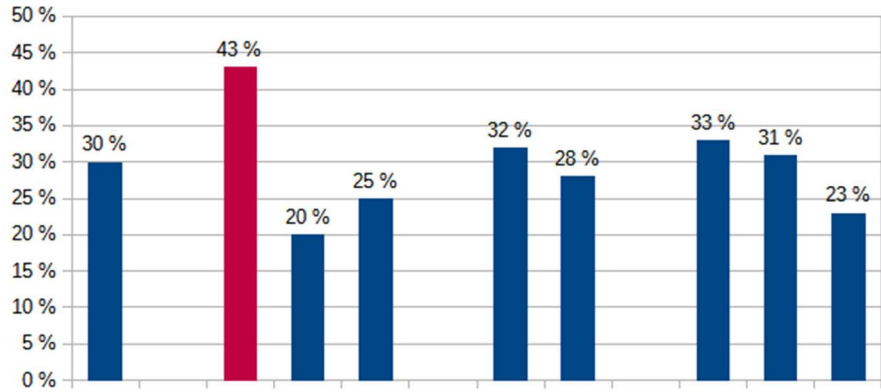
Les liens sociaux sont par ailleurs un sujet de préoccupation accru pour les habitants du centre ancien, qui se caractérise par un habitat diffus, moins propice aux liens sociaux que les ensembles collectifs.

---

<sup>34</sup>Source : bilan de la concertation

« Les relations entre habitants » est un sujet important de préoccupation pour :

« Les liens entre les générations » est un sujet important de préoccupation pour :



Les défis à relever, selon la consultation publique	Solutions proposées par les habitants
<p>Centre ancien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de vie de quartier ;</li> <li>- Peu de lien entre les gens ;</li> <li>- Difficultés liées à la double fonction du centre-ville (fonction de ville centre au sein du bassin de vie et fonction de proximité pour les habitants) ;</li> <li>- Perte d'attractivité, fermeture des commerces et des lieux de vie.</li> </ul> <p>Diminution de la mixité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hausse de l'entre-soi (personnes âgées, personnes d'origine étrangère...);</li> <li>- Prévalence de personnes avec troubles psychiques.</li> </ul>	<p>Le contrat de ville pourrait impulser l'organisation de « mini évènements locaux », rassembleurs par quartier.</p> <p>Développer des espaces de rencontres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partout (y compris dans le centre) ;</li> <li>- Pôles réels de convivialité avec un vrai budget ;</li> <li>- Extérieurs et intérieurs ;</li> <li>- Espaces de jeux pour les enfants (sécurisés) ;</li> <li>- Aires de pique-nique familiales ;</li> <li>- Plus de bancs publics.</li> </ul> <p>Animer les places publiques pour que les gens aient envie de les fréquenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Y compris le dimanche ;</li> <li>- Valorisation et accroissement du marché ;</li> <li>- Organiser une brocante.</li> </ul> <p>Développer des tiers lieux</p> <p>Avoir une politique de rencontre des cultures</p>

Les partenaires du contrat de ville constatent par ailleurs la difficulté accrue à mobiliser les habitants du centre ancien

## Enjeu prioritaire pour le centre ancien : le développement du lien social entre les habitants

Parmi les objectifs mentionnés ci-après, la Ville de THIERS attache une importance particulière aux sujets suivants :

- Prévenir et lutter contre l'isolement social.

Objectifs principaux	Déclinaison opérationnelle	Partenaires mobilisables (non exhaustif) <i>En Gras = partenaire Pilote</i>	Leviers mobilisables (liste non exhaustive)	
			Droit commun	Politique de la ville
Encourager les initiatives citoyennes visant à renforcer le lien social et l'entraide	Simplifier les démarches administratives pour les associations de quartier, en allouant des subventions de fonctionnement		X	X
	Présenter aux habitants les modalités de création d'une association Faire monter en compétence les associations existantes	<b>Atrium (PAVA)</b>	X - FDVA	
	Cibler prioritairement le Fonds de participation des habitants <sup>35</sup> sur les actions d'animation de quartier d'initiative citoyenne	<b>Atrium (PAVA)</b>		X - FPH
Favoriser les rencontres entre différents publics, intergénérationnelles notamment	Créer des ateliers au sein de structures collectives ou à l'occasion de manifestations (marchés, brocantes ...)	<b>CCAS</b> <b>TDM (Centre social)</b> <b>Atrium (EVS)</b> Associations		
Prévenir et lutter contre l'isolement social	Améliorer le repérage des personnes isolées, notamment des publics "hors dispositifs" (les "invisibles")	<b>CD</b> CCAS de THIERS		
	Aller vers les personnes isolées (au regard de leur âge ou de leur situation sociale)	<b>CD</b> CCAS de THIERS		
Identifier et valoriser des espaces partagés multifonction permettant la rencontre des habitants	Réinventer les lieux pouvant recevoir du public et créer des événements multiculturels et intergénérationnels	<b>Ville de THIERS</b> TDM		
Poursuivre la dynamique de rénovation urbaine sur les quartiers	Mise en œuvre des programmes : - NPNRU - OPAH-RU - Action cœur de ville	<b>TDM</b> <b>Ville de THIERS</b> DDT	X - Action Logement - ANAH - Banque des territoires	X -ANRU

### 3.2.2 THIERS – Béranger et Molles-Cizolles

#### Le diagnostic participatif<sup>36</sup>

La qualité du logement est un sujet de préoccupation très important pour les 38 % habitants (et même 43 % à Béranger).

<sup>35</sup>Cf Annexe 2 : Orientations du FPH

<sup>36</sup>Source : bilan de la concertation

Les résidents se plaignent notamment :

- ⑩ Du manque de réactivité du bailleur (manque de communication avec le bailleur social- manque d'écoute, absence de prise en compte des doléances) ;
- ⑩ Du manque d'entretien des bâtiments, des logements et des communs ;
- ⑩ Du manque d'éclairage extérieur ;
- ⑩ De problématiques spécifiques :
  - Béranger : chauffage, caves, ascenseurs, rats
  - Molles-Cizolles : Isolation thermique, sécurité des appartements, sols, plafonds, volets des appartements ...

**Enjeu prioritaire pour les ensembles collectifs des Molles-Cizolles et de Béranger :  
l'amélioration de l'habitat**

Parmi les objectifs mentionnés ci-après, la Ville de THIERS attache une importance particulière aux sujets suivants :

- Enclencher un programme d'ampleur de réhabilitation du parc social.

Objectifs principaux	Déclinaison opérationnelle	Partenaires mobilisables (non exhaustif) <i>En Gras = partenaire Pilote</i>	Leviers mobilisables (liste non exhaustive)	
			Droit commun	Politique de la ville
Enclencher un programme d'ampleur de réhabilitation du parc social		<b>Bailleurs sociaux</b>	X	
Investir les lieux de rencontre (espaces verts, jardins partagés, lieu d'art)		<b>Bailleurs sociaux</b> Ville de THIERS TDM		
Garantir une qualité de service au quotidien	Suivi des remontées sur les dysfonctionnements	<b>Bailleurs sociaux</b>	X	X -abattement TFPB
	Accompagnement des gardiens dans leurs missions			
	Développement d'agents de médiation, afin d'améliorer la prise en compte des doléances			
	Renforcement de l'entretien et des réparations des équipements vandalisés			

### 3.2.3 La Monnerie-le-Montel – Centre

**Rappel du cadre réglementaire**

La circulaire du 31 août 2023 permet à l'État d'allouer, de façon circonscrite, des crédits financés par le programme 147 pour des actions conduites sur ce territoire dès lors que ce soutien exceptionnel s'inscrit dans le cadre partenarial d'un contrat de ville.

Afin de ne pas grever les moyens alloués aux QPV existants, les crédits représenteront au maximum 2,5 % de l'enveloppe départementale du programme 147. Cette allocation devra être motivée par la définition de la

nature des interventions susceptibles d'être soutenues, et en prenant en compte la possible mobilisation par ailleurs des interventions de droit commun.

Enfin, ce soutien, nécessairement ponctuel, devra être alloué annuellement, être subordonné à un co-financement de la commune et de la Communauté de communes, voire des autres partenaires dans le cadre de la mobilisation de leurs politiques et dispositifs de droit commun, et donner lieu à un suivi.

A l'issue de cette période et sous réserve d'une évaluation positive de leur impact, la prise en charge intégrale des actions ou dispositifs mobilisés aurait vocation à être, le cas échéant, reprise par le droit commun.

### **Enjeu prioritaire pour LA MONNERIE-LE-MONTEL : la politique éducative et la prévention du repli communautaire**

Plusieurs dispositifs sont d'ores-et-déjà mobilisés pour favoriser la réussite éducative, parmi lesquels le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) et le contrat Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

A travers son engagement dans le programme « territoires éducatifs ruraux », la Commune de LA MONNERIE-LE-MONTEL a pour ambition de renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. En effet, le projet du Territoire Éducatif Rural de la Commune de LA MONNERIE-LE-MONTEL, conçu avec l'ensemble des partenaires<sup>37</sup>, est bien de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement personnel de tous les enfants et adolescents du territoire en renforçant la cohérence et la convergence des actions des différents acteurs dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la culture et du sport, de l'apprentissage des fondamentaux et des compétences nécessaires à l'exercice d'une citoyenneté éclairée. De ce point de vue l'ambition qu'il porte est bien de faire émerger entre ces derniers une conception commune de l'éducation avec pour objectif d'aider les familles à exercer une parentalité ouverte.

Enfin, l'équipe de Prévention spécialisée qui intervient sur le territoire de THIERS DORE ET MONTAGNE consacre une partie de ses interventions au territoire de LA MONNERIE-LE-MONTEL.

En complément de cette mobilisation, le présent contrat de ville prévoit que tout projet proposé pour le quartier prioritaire de THIERS et soutenu dans le cadre de la Politique de la Ville, peut également bénéficier au territoire de LA MONNERIE-LE-MONTEL, dès lors qu'il est susceptible d'apporter une réponse aux problématiques de cette commune, notamment en matière de prévention du repli communautaire.

Les porteurs de projets sont alors invités à solliciter les financements de droits communs dans le cadre des appels à projets FIPD (Etat) et « promotion des valeurs de la République et prévention de la radicalisation » (CAF).

Objectifs principaux	Déclinaison opérationnelle	Partenaires mobilisables (non exhaustif) <i>En Gras = partenaire Pilote</i>	Leviers mobilisables (liste non exhaustive)	
			Droit commun	Politique de la ville
Renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives avant, pendant, autour et après le cadre scolaire	Mobiliser les parents autour de la scolarité de leurs enfants dès leurs plus jeunes âges	<b>Ville de La Monnerie Le Montel</b> Éducation Nationale TDM	X	X
	Favoriser l'ouverture culturelle		- Territoire éducatif rural - DRE	
Prévenir le repli communautaire	Mener des actions sur la citoyenneté	<b>Ville de La Monnerie Le Montel</b>	X	X
	Favoriser la maîtrise de la langue française	<b>CIAS</b> Ville de La Monnerie Le Montel FIT Formation Éducation Nationale	X - Plateforme ALF - OEPRE	X
	Mener des actions de sensibilisation à l'égalité Femmes-Hommes	<b>CIDFF</b> Ville de La Monnerie Le Montel	X	X

<sup>37</sup> l'éducation nationale, le SDJES et la DDEE, la sous-préfecture, la CAF, les organismes associés, le CNFPT, les associations d'éducation populaire, les collectivités territoriales, ville, département, communauté de commune et les familles

	Accompagner le processus de construction identitaire des adolescents	EPE 63 Éducation Nationale	X	X
--	--	-------------------------------	---	---

### 3.3 Orientations de la gouvernance

#### 3.3.1 Un pilotage et une ingénierie au service du contrat et des projets de territoire

##### **Une coordination globale sous l'égide de THIERS DORE ET MONTAGNE avec l'Etat**

THIERS DORE ET MONTAGNE exerce la compétence « Politique de la Ville. A ce titre, et conformément à la circulaire du 4 janvier 2024, « il exerce avec l'État les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires du contrat de ville et de garant de la bonne articulation entre le contrat de ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire. » Il doit associer dans le pilotage, les maires des communes concernées par les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. [...] Lorsque le contrat de ville concerne un ou des quartiers d'une seule commune membre d'un EPCI exerçant la compétence Politique de la Ville, le maire de la commune doit avoir un rôle central dans le pilotage et la coordination du contrat de ville, mais aussi dans la programmation des crédits affectés ».

Le système de pilotage du contrat de ville *THIERS DORE ET MONTAGNE* se décline comme suit :

##### ⑩ Un comité de pilotage du contrat de ville (niveau politique)

Co-présidé par le Préfet, le Président de TDM et le Maire de THIERS, ce comité de pilotage mobilise les principaux acteurs du contrat de ville et se compose des représentants des différentes instances signataires ainsi que des représentants des habitants.

La Commune de LA MONNERIE-LE-MONTEL étant identifiée comme un quartier fragile au sein du présent contrat, le Maire de cette Commune fait partie du comité de pilotage.

Le comité de pilotage est chargé de piloter le contrat de ville, de définir en tant que de besoin les enjeux et les objectifs durant la période de contractualisation et de valider le principe et le contenu de son évaluation.

Il se réunit pour :

- Faire le point sur les orientations du contrat de ville, identifier les évolutions éventuelles sur les territoires prioritaires,
- Vérifier l'adéquation entre les actions menées, les orientations du contrat de ville et la situation sur les territoires.

Il se réunit au moins une fois par an, préalablement au lancement des appels à projets afin d'en définir les orientations.

##### ⑩ Une réunion de lancement annuelle de l'appel à projet

Le Préfet ou son représentant, le Président de TDM et le Maire de THIERS organisent en outre chaque année une réunion de lancement de l'appel à projet, à laquelle sont conviés tous les porteurs de projets potentiels dans le cadre du contrat de ville ainsi que les représentants des habitants.

Cette réunion doit également permettre de faire un retour au tissu associatif sur les actualités du contrat de ville, le bilan de l'année écoulée, et d'avoir un temps d'échange privilégié entre acteurs de terrain.

##### ⑩ Une comité de programmation des projets

Co-présidé par le Préfet ou son représentant, le Président de TDM et le maire de Thiers, il se réunit une fois par an pour analyser les dossiers de demandes de subventions suite à l'appel à projets.

⑩ Calendrier indicatif des instances de pilotage

		organisateur	Pilotage de la réunion	Participants
Avant le 15 septembre N-1	Réunion du comité de pilotage du contrat de ville	TDM	Président de TDM Maire de THIERS Préfet	Ensemble des signataires du contrat de ville
1 <sup>er</sup> oct / 15 oct N-1	Réunion de lancement de l'appel à projet et publication de l'AAP	Sous-Préfecture	Président de TDM Maire de THIERS Préfet	Ensemble des porteurs de projets potentiels
Fin novembre	1 <sup>re</sup> relève dans le cadre de l'AAP			
Avant Fin janvier N	Réunion de programmation et validation d'une 1 <sup>re</sup> enveloppe de crédits	TDM	Président de TDM Maire de THIERS Préfet	Principaux financeurs
Fin mai	2 <sup>e</sup> relève dans le cadre de l'AAP <sup>38</sup> (sous réserve d'enveloppe financière disponible)			

***L'animation technique***

⑩ Un comité technique resserré

Piloté par THIERS DORE ET MONTAGNE, il est composé des techniciens des principaux partenaires du comité de pilotage : la Préfecture, la Ville de THIERS, le Conseil départemental, la CAF, la DDETS. Il est chargé de travailler sur la programmation des actions, d'assurer un suivi des actions et de faire le point sur les projets de territoire.

⑩ Une rencontre trimestrielle par axe stratégique avec les partenaires

Animées par la chargée de mission politique de la ville, ces rencontres sont des groupes de concertation pour favoriser la coordination, la coopération et la dynamique durable (lieux d'échanges, définitions d'actions, complémentarités)

⑩ Un pilotage de chaque action organisé par chaque porteur de projet

Il appartient à chaque porteur de projet de définir les modalités de suivi partenarial de son action.

Pour les projets faisant l'objet d'une CPO, il est exigé que le porteur de projet propose une gouvernance spécifique au suivi partenarial de l'action, avec a minima un comité de pilotage annuel.

La convention d'abattement TFPB fera l'objet d'un suivi spécifique, dans les conditions définies en annexe 2.

***Une ingénierie renforcée***

La mise en place d'une ingénierie dédiée, via le recrutement par THIERS DORE ET MONTAGNE d'un chargé de mission « Politique de la Ville » à temps plein doit permettre une meilleure coordination du contrat de ville.

La chargée de mission est placée sous la direction de la Directrice du pôle Aménagement et Politique de la Ville, permettant une bonne coordination entre la politique de l'habitat, la politique de peuplement, l'aménagement et le renouvellement urbain.

Il anime le contrat de ville et coordonne les différentes thématiques d'intervention définies dans le contrat de ville, et sera notamment chargé :

- De mettre en œuvre les axes stratégiques du contrat de ville sur le territoire ;
- D'accompagner les porteurs de projets, et de leur apporter un appui technique et financier dans l'optimisation des crédits à rechercher notamment en recherchant des financements de droit commun ;

<sup>38</sup>L'État maintient 2 relèves de projets.

- D'élaborer et mettre en œuvre des outils de suivi, d'observation et d'évaluation des actions, des projets, du Contrat de Ville ;
- D'organiser et d'animer les groupes de travail découlant des enjeux déclinés dans le Contrat de Ville, ainsi que les instances de pilotage ; d'apporter son expertise aux instances de la gouvernance ;
- De participer à l'animation et au suivi de la consultation citoyenne.

### 3.3.2 Des habitants acteurs du contrat de ville

#### ***La poursuite de rencontres « ouvertes » à l'ensemble des habitants***

Afin de prolonger la dynamique engagée lors de l'élaboration du présent contrat de ville, les rencontres ouvertes à l'ensemble des habitants seront organisées chaque année, dans un esprit de co-construction continue.

Ces réunions participatives organisées conjointement par THIERS DORE ET MONTAGNE et l'État visent à impliquer les habitants dans l'évaluation des actions conduites et l'actualisation du diagnostic et des besoins.

#### ***La mobilisation des comités de voisinage***

Le contrat de ville 2024-2030 tend à favoriser l'initiative et pour cela la participation des habitants est nécessaire dans l'objectif de promouvoir la participation citoyenne.

Afin que les habitants de la Commune de THIERS puissent s'emparer de ce « pouvoir d'agir », des comités de voisinages sont mis en place.

Les comités de voisinage sont des assemblées d'habitants qui se réuniront régulièrement pour des moments de rencontres, d'échanges et d'informations.

Ce modèle de démocratie participative permet dès lors aux habitants de débattre et de s'exprimer sur les projets d'aménagement du territoire, sur la vie de leur quartier ou encore sur l'amélioration de leur cadre de vie. Ils seront également force de proposition pour la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville.

Dans le cadre du contrat de ville les comités de voisinages auront les rôles suivants :

- Organiser des événements ou des animations favorisant le lien social entre les habitants ;
- Proposer des aménagements améliorant le quotidien des citoyens ;
- Participer aux grands événements de la Ville ;
- Accueillir les nouveaux habitants, commerçants et artisans du quartier pour favoriser leur intégration ;
- Co-construire la Ville de demain avec les partenaires.

Les comités de voisinages sont ouverts à toutes et à tous à la seule condition d'être résidents ou d'être travailleur sur le territoire défini.

#### ***La représentation des habitants au sein des instances de gouvernance***

Les habitants sont représentés au comité de pilotage via les Conseils Citoyens. Le cas échéant, suite à la mise en place effective des comités de voisinage, la représentation des habitants au sein du comité de pilotage pourra être opérée via la participation de membres des comités de voisinage.

La chargée de mission « Politique de la Ville » pourra, en coordination avec la Ville, réunir les comités de voisinage sur le modèle de groupe de concertation découlant des enjeux déclinés dans le contrat de ville.

### 3.3.3 L'observation et l'évaluation

#### ***Indicateurs statistiques***

La liste d'indicateurs ci-après n'est pas exhaustive. Une réflexion sera conduite afin de déterminer plus finement les indicateurs les plus pertinents à mobiliser dans le cadre de l'évaluation en continu du contrat de ville.



- Indicateurs socio-économiques généraux

Les indicateurs issus de l'Observatoire National de la Politique de la Ville (bases de données produites par l'INSEE sur les QPV) seront complétés par les indicateurs suivants :

Indicateur	Service en charge de fournir l'indicateur	fréquence
Evolution du taux de chômage dans les QPV	France Travail	Annuelle
Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA dans les QPV	Conseil départemental	Annuelle

- Accompagner la jeunesse depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle

Indicateur	Service en charge de fournir l'indicateur	fréquence
Evolution du nombre de places en EAJE PSU dans les QPV	CAF	Annuelle
Evolution du nombre d'entreprises ayant fait le choix de s'engager en faveur des QPV, dans le cadre de la dynamique « Les entreprises s'engagent »	DDETS	Annuelle
Evolution du nombre de résidents des QPV effectivement mis en relation avec elles et du nombre d'habitants des QPV effectivement bénéficiaires de leurs engagements	DDETS	Annuelle
Nombre d'établissements scolaires encordés	DSDEN	Triennale (2024-27 et 2027-30)
Nombre de jeunes issus des QPV bénéficiaires des colonies apprenantes	DSDEN	Annuelle
Part des élèves maîtrisant en début de 6 <sup>e</sup> la fluence de lecture	DSDEN	Annuelle
Part des jeunes éligibles au pass Culture inscrits sur l'année	DSDEN	Annuelle

- Améliorer l'accès aux soins pour les habitants en situation de fragilité

Indicateur	Service en charge de fournir l'indicateur	Fréquence
Nombre de bénéficiaires issus des QPV au titre des différentes actions de prévention	ARS	Annuelle
Nombre de bénéficiaires issus des QPV pris en charge par les médiateurs en santé	ARS	Annuelle
Nombre de professionnels de santé installés sur les QPV	ARS	Triennale (2024-27 et 2027-30)
Nombre de bénéficiaires du dispositif « Cap santé jeunes » issus des QPV	CPAM	Annuelle
Nombre de bénéficiaires de l'action « dentaire » au bénéfice des élèves en REP et REP+	CPAM	Annuelle
Nombre de bénéficiaires issus des QPV au titre des différentes autres actions de prévention déployées	CPAM	Annuelle

- Garantir la sécurité des habitants et un cadre de vie agréable

Indicateur	Service en charge de fournir l'indicateur	Fréquence
Nombre d'heures de patrouille sur la voie publique	Gendarmerie Nationale	Annuelle
Nombre d'opérations de harcèlement de points de deals (lutte contre le trafic de stupéfiants)	Gendarmerie Nationale	Annuelle
Nombre d'AFD en matière de lutte contre les stupéfiants	Gendarmerie Nationale	Annuelle
Indicateurs fixés dans la convention d'abattement TFPB	Ophis	Annuelle

- Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République.

Indicateur	Service en charge de fournir l'indicateur	Fréquence
Nombre de projets Promotion valeurs de la république et lutte contre la radicalisation financés	CAF 63 Préfecture	annuelle

### ***Indicateurs qualitatifs basés sur la perception des habitants***

Dans la mesure où les orientations opérationnelles du contrat de ville, visent à améliorer la situation des habitants, il est proposé que ces derniers participent à leur évaluation. La rencontre 2024 « ouverte aux habitants » permettra aux habitants de faire des propositions quant aux modalités d'évaluation et de recueil d'informations sur le terrain.

## **4 Articulation avec les autres stratégies et mobilisation du droit commun**

Le contrat de ville repose sur la mobilisation des crédits de droit commun et recourt également à des crédits spécifiques relevant de la Politique de la Ville.

Les crédits de droit commun mobilisables sont mentionnés dans la colonne « leviers mobilisables » face à chaque objectif opérationnel.

### **4.1 Articulation avec les stratégies et conventions intercommunales**

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'organise autour du pôle principal de THIERS qui, avec 11 778 habitants en 2018, concentre 32 % de la population totale.

L'amélioration du parc immobilier pour rendre attractif aux ménages d'aujourd'hui les logements des centres anciens rénovés ainsi que leur environnement urbain est un enjeu majeur pour ce territoire. Cet objectif d'amélioration, inscrit dans les politiques au niveau national, régional et local, est encadré par plusieurs documents de référence : la Charte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Livradois-Forez (2020-2038) approuvé le 15 janvier 2020, le Programme Local de l'Habitat (PLH) Thiers Dore et Montagne (2020-2026) approuvé le 28 janvier 2021, et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2020-2026.

C'est ainsi que les objectifs du SCoT en matière de production de logement sont de 2941 logements supplémentaires sur Thiers Dore et Montagne dont la remobilisation de près de 1000 logements vacants (36%). Cet objectif de production répond aux enjeux de :

- « Diversifier l'offre résidentielle pour répondre à l'ensemble des ménages du territoire » ;
- « Agir sur le parc existant », le territoire possédant « un parc ancien voir très ancien, potentiellement énergivore, dégradé et indigne » ;
- « Répondre aux besoins liés à la perte d'autonomie [...] en favorisation l'adaptation des logements existants ».

Le centre ancien de THIERS particulièrement dégradé et paupérisé a fait l'objet d'une inscription en périmètre dérogatoire au titre de l'article 6 de la loi du 1er août 2003. Ce centre historique est en grande partie en secteur sauvegardé. Il a été étudié dans les années 1970-1980 pour être approuvé en 1985. Il est actuellement en cours de révision afin de l'adapter à l'état et à l'occupation du bâti actuels ainsi qu'à l'évolution de la ville et des comportements des habitants.

Le dispositif de renouvellement urbain conduit par une politique urbaine ambitieuse s'est notamment traduit par la réalisation sous maîtrise d'ouvrage Ville de THIERS en régie, de deux opérations de résorption de l'habitat insalubre (Forgerons et Saint-Jean), trois OPAH-RU sur la période 2005-2023 et un projet recentré autour d'une opération de requalification d'îlots dégradés.

Depuis janvier 2017, la compétence Habitat est portée par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) qui met en œuvre une Opération Programmée Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre ancien. L'OPAH-RU participe concrètement à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2020-2026 (PLH) de la Communauté de communes. C'est particulièrement le cas s'agissant :

- De l'orientation 2 : Agir sur le parc existant
- De l'orientation 3 : Déployer et adapter l'offre en logements et en hébergement à destination des publics spécifiques
- De l'orientation 4 : Positionner Thiers Dore et Montagne au centre de la politique locale de l'habitat

En outre, compte tenu de sa compétence Habitat et de la présence d'au moins un QPV sur son territoire, TDM a l'obligation de mettre en place une Conférence Intercommunale du logement, qui doit définir les orientations d'attribution et de décliner les orientations d'attribution par une convention intercommunale d'attribution. La Conférence Intercommunale du Logement a été installée sur le territoire de Thiers Dore et Montagne le 5 avril 2017 par arrêté préfectoral.

Elle adopte, en tenant compte notamment des critères généraux de priorités et de l'objectif de la mixité sociale des villes et des quartiers, des orientations concernant les attributions de logements sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le territoire.

Ces orientations précisent :

- Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les secteurs à l'échelle du territoire à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires ;
- Le taux minimal des attributions annuelles, suivies de baux signés, de logements situés en dehors des QPV à des demandeurs à bas revenus ;
- Les objectifs de relogement des personnes prioritaires au titre du DALO et de l'article L. 441-1 du CCH ainsi que celles relevant des opérations de renouvellement urbain.

La CIL devient la colonne vertébrale des politiques de peuplement à l'échelle communautaire. C'est en effet dans ce cadre que doivent être désormais définies les orientations de la communauté en matière d'attribution et leur territorialisation.

L'objectif principal de la CIL est de favoriser la mixité sociale à l'échelle des territoires urbains.

Suite au transfert de la compétence politique de la ville à TDM en 2018, le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) sur le périmètre du centre ancien est signé. Une des opérations consiste en la requalification d'aménagements d'ensemble et d'espaces publics.

La Ville de THIERS est bénéficiaire du programme « Action cœur de ville » qui vise à permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités. Pour TDM, il permet la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Ce programme, élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, vise à donner aux territoires les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins. L'avenant a été signé couvrant la période 2023-2026.

En matière d'emploi la Ville de THIERS et Thiers Dore et Montagne sont dans l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée depuis 2017. Ce projet se fonde sur trois convictions qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement possible de mettre fin à la privation durable d'emploi à l'échelle de territoires.

- Personne n'est inemployable : Lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes ;
- Ce n'est pas le travail qui manque : Un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser – lorsque le critère de la rentabilité marchande n'est pas le seul déterminant dans le choix des activités ;
- Ce n'est pas l'argent qui manque : La privation durable d'emploi coûte plus cher à la collectivité que la création des emplois nécessaires pour faire de l'emploi un droit.

La démarche expérimentale menée depuis 2016 permet progressivement de le vérifier. Elle sera évaluée à l'aune de ces trois convictions avec l'objectif de rendre effectif le droit à l'emploi.

Le contrat de ville 2024-2030 s'inscrit pleinement dans ces politiques menées en matière d'aménagement, d'habitat, de peuplement et d'emploi.

#### **4.2 Articulation avec le PACTE des solidarités et le contrat local de solidarité avec le Conseil départemental 63**

Le Pacte des solidarités devant être conclu entre l'Etat et le Conseil départemental a pour objectif de développer des actions selon 4 axes stratégiques :

- Prévenir les pauvretés et lutter contre les inégalités dès l'enfance ;
- Lutter contre la grande précarité grâce à l'accès aux droits ;
- Construire une transition écologique solidaire ;
- Sortir de la pauvreté par le travail.

Ce dernier axe consiste à la mise en œuvre de la loi dite « Plein emploi ».

Le Pacte des solidarités et le contrat de solidarités qui en découle sur la période 2024-2027 seront conclus d'ici à fin 2024 et pourront donner lieu à des appels à projets spécifiques lancés par le Conseil départemental.

#### **4.3 Convergence avec les interventions européennes**

Afin de réduire les écarts de développement et de renforcer la cohésion économique et sociale entre pays et régions des États membres, l'Union européenne a créé des outils financiers, les fonds structurels. Parmi eux, le Fonds Social Européen + (FSE+), créé en 1957, constitue le principal instrument de promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale.

La gestion du FSE+ est répartie entre l'État (DRETS) et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, selon la ligne de partage suivante :

	Emploi	Formation et éducation	Inclusion sociale
<b>Programme Etat</b>	Accompagnement vers l'emploi et levée des freins  Formation professionnelle continue GPEC (OPCO)  Egalité professionnelle et entreprise inclusive et amélioration de la qualité de vie au travail	Appui au système éducatif initial  Lutte contre le décrochage scolaire, inclusion, et éducation à la citoyenneté  Soutien à l'apprentissage / à la formation en alternance  Actions relatives à la mobilité (européenne et internationale)	Insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi  Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté  Insertion des ressortissants de pays tiers  Protection de l'enfance (ASE)
<b>Programme Région</b>	Aide à la création, reprise et transmission d'entreprises et sensibilisation à l'entrepreneuriat  Soutien à l'économie sociale et solidaire  GPEC(T) + appui RH aux entreprises	Orientation (SPRO) et accompagnement des jeunes vers une solution de formation (Pré-apprentissage, remédiation active)  Formation professionnelle des DE  Actions relatives à la mobilité du quotidien des apprenants et apprentis	Santé, en lien avec le FEDER

Sur le périmètre de l'ex-Auvergne, le FSE+ représente une enveloppe d'environ 47 millions d'euros sur la période 2021-2027, dont 72 % sont affectés à la priorité 1 relative à l'insertion et l'inclusion sociale, et 23 % sont affectés à la priorité 2 relative aux jeunes.

Concernant la priorité 1 (Inclusion/insertion) gérée par l'État, l'enveloppe financière est en partie déléguée par la DREETS à des organismes intermédiaires, qui ont alors la charge de publier les appels à projets et gérer les attributions de subventions.

Dans le Puy-de-Dôme, le Conseil départemental a ce statut d'organisme intermédiaire, pour les objectifs spécifiques suivants :

- Objectifs spécifique H : Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés
- Objectifs spécifique L : Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants

La priorité 2 (jeunes) est en revanche gérée pour sa totalité directement par la DREETS.

Une des nouveautés du FSE+ 2021-2027 est que les projets de réussite éducative sont éligibles à ces financements, dès lors qu'ils remplissent les critères fixés dans les appels à projets.



## Signataires

**Le Préfet du Département du Puy-de-Dôme**

Joël MATHURIN

**Le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme**

Lionel CHAUVIN

**Le Président de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE**

Tony BERNARD

**Le Maire de THIERS**

Stéphane RODIER

**Le Maire de LA MONNERIE-LE-MONTEL**

Chantal CHASSANG

CAF

**Le Directeur Général d'Ophis**

Philippe BRUNET-DEBAINES

**Le Directeur Général d'Auvergne Habitat**

Philippe BAYSSADE

Éducation nationale ( recteur ?  
DSDEN ?

**La Procureure de la République de Clermont-Ferrand**

Dominique PUECHMAILLE

ARS ?

## Annexes

## Annexe 1 : Principes et orientations du Fonds de Participation des Habitants

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) cible l'intervention et l'implication des habitants au plus près des quartiers pour favoriser le lien social et le mieux vivre ensemble.

Ce fonds géré par l'Atrium reçoit une subvention des 3 financeurs que sont l'Etat, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et la Communauté de communes de THIERS DORE ET MONTAGNE dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville.

### 1) Le FPH, qu'est-ce que c'est ?

- Une aide financière, d'un montant maximal de 800 €

Sauf exception, cette aide n'a pas vocation à financer 100 % du projet, qui doit dans la mesure du possible être cofinancé (par les fonds propres de l'association, par une participation des habitants, ou par un autre cofinancier).

- Pour des micro-projets (ponctuels, à faible coût, permettant de favoriser le lien social et le mieux vivre ensemble, uniquement à destination des habitants en QPV)
- La demande d'un financement peut se faire toute l'année, à l'aide d'un formulaire.

Les initiatives soutenues par le FPH doivent s'inscrire dans les objectifs généraux de la Politique de la Villes. Il pourra s'agir par exemple de fêtes de quartiers, manifestations culturelles ou sportives...

Les projets ne doivent pas être financés dans le cadre des appels à projets classiques « Politique de la Ville ».

Les projets se déroulant au sein d'un ERP devront impérativement se conformer à la réglementation en matière de sécurité et d'accessibilité applicable.

Critère d'exclusion : les projets à but lucratif, ou ayant une dimension politique, religieuse ou de solidarité internationale sont irrecevables.

### 2) Qui peut déposer un projet ?

- les habitants (groupes d'habitants) majeurs qui résident en QPV,
- les associations qui exercent une activité dans les QPV de THIERS,
- les conseils citoyens.

Points importants : le porteur de projet doit avoir une assurance responsabilité civile

Critère d'exclusion : les organisations à but lucratif et/ou n'étant pas d'intérêt général, ou ayant une dimension politique ou religieuses sont irrecevables.

### 3) Comment faire sa demande ?

Le porteur du projet doit :

- Remplir le formulaire de demande « simplifiée » (Formulaire « papier », pas de CERFA),
- Transmettre cette demande à l'ATRIUM, au moins 3 semaines avant la réalisation du projet.

### 4) Qui valide l'attribution de l'aide ?

La décision d'attribuer ou non l'aide est prise par les membres du comité technique représentants des financeurs du Fonds.

L'atrium transmet par mail le projet pour avis aux membres du comité d'attribution, qui ont 1 semaine pour donner leur accord sur le financement du projet – à défaut de réponse dans le délai, l'avis est réputé favorable.

### 5) Comment l'aide est versée ?



Après validation (expresse ou tacite) des co-financeurs, l'ATRIUM gère les projets aidés par le Fonds Veolia Eau aux porteurs de projets.

Les modalités de paiement peuvent prendre trois formes dans la limite du montant accordé :

- Une prise en charge directe de la facture sur présentation d'un devis,
- Une avance d'une partie du montant alloué sur présentation d'un devis,
- Un remboursement des frais engagés sur présentation des justificatifs.

Pour chaque dépense effectuée, les originaux des justificatifs de dépenses sont demandés.

#### 6) Les engagements du porteur de projet aidé par le Fonds

- Signer et respecter le Contrat d'Engagement Républicain
- Apposer les logos des financeurs si les projets font l'objet d'outils de communication (flyers par exemple)
- Transmettre à l'Atrium les éléments de bilan de l'action (notamment sur le nombre de participants)

## Annexe 2 : Synthèse des orientations relatives à la mobilisation des habitants de Thiers

Cadre national		Actions prioritaires à maintenir ou développer sur le QPV de THIERS	
en surligné = actions spécifiques aux quartiers en italique = renforcement des moyens de gestion de droit commun			
Axes	Actions		
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	<i>Renforcement du gardiennage et surveillance</i>		
	Agents de médiation sociale		
	Agents de développement social et urbain	X	Mobilisation d'un Chargé de Développement Social sur Thiers
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité		
	Référents sécurité		
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		
	Sessions de coordination inter-acteurs		
	Dispositifs de soutien		
Sur-entretien	<i>Renforcement nettoyage</i>		
	<i>Enlèvement de tags et graffitis</i>		
	<i>Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention</i>		
	<i>Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)</i>		
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants		
	<i>Renforcement ramassage papiers et détrit</i>		
	Enlèvement des épaves	X	Enlèvement des épaves dès leur signalement
	<i>Amélioration de la collecte des déchets</i>	X	Actions de sensibilisation habitants sur le tri
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	X	Expérimentation d'une présence de professionnels de proximité (prestation « MK Expertise »)
	Vidéosurveillance (fonctionnement)		
	Surveillance des chantiers		
	Analyse des besoins en vidéosurveillance		
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	X	Développement de la concertation avec les locataires, en particulier dans le cadre de : - la rénovation des bâtiments - la réflexion sur l'aménagement des espaces extérieurs
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...		
	Enquêtes de satisfaction territorialisées		

Cadre national		Actions prioritaires à maintenir ou développer sur le QPV de THIERS	
en surligné = actions spécifiques aux quartiers en italique = renforcement des moyens de gestion de droit commun			
Axes	Actions		
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	X	Mobilisation du budget « social » permettant de financer des projets à l'initiative de locataires
	Actions d'accompagnement social spécifiques		
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)		
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)		
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	X	Mise à disposition de locaux :  Molles Cizolles : mise à disposition de 2 logements reliés 42 m <sup>2</sup> ) pour l'association Acti-vies-tés  Centre ancien : mise à disposition d'un local ( actuellement 36 rue de la Coutellerie)
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	<i>Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)</i>	X	Engagement des travaux, suite à la concertation avec les habitants
	<i>Surcoûts de remise en état des logements</i>	X	Maintien de l'action existante
	<i>Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)</i>		

### Modalités de mise en œuvre et de suivi

Janvier/février N	Mise en œuvre des « diagnostics en marchant » sur l'espace public et dans les parties communes des bailleurs, cette opération associe les bailleurs, les services de la ville, la sous-préfecture de THIERS et le délégué du préfet. Ce dispositif permet de définir les orientations concourant à la mise en place d'un programme d'action. Ce diagnostic peut être complété par des enquêtes de satisfaction menées auprès des professionnels et des locataires et peut s'enrichir de la participation des représentants des locataires.  Chaque bailleur organise la rencontre sur le terrain et établit son compte-rendu.
Février N	Transmission par les bailleurs aux EPCI, communes et services de l'État, des bilans de l'année précédente (N-1)
Fin 1er trimestre N	Élaboration des programmes d'actions spécifiques de l'année N sur le quartier, élaboré sur la base du « diagnostic en marchant », et prenant en compte les 8 axes de la grille nationale définis par l'Union sociale pour l'habitat, Le programme d'action, traduit dans le tableau national, mentionnera l'identification du patrimoine du bailleur sur le quartier qui permet d'estimer l'abattement TFPB et l'identification du droit commun (actions mises en place sur l'ensemble de son patrimoine QPV et hors QPV) ainsi que les actions spécifiques.
De mars à mai N	Consolidation par l'EPCI et éventuels ajustements du plan d'action annuel N, et validation par les collectivités des bilans de l'année N-1 et des plans d'action N
De septembre à novembre N	Rencontre bailleurs/Villes et EPCI, en présence de la sous-préfecture et de la déléguée du préfet, afin de dresser une évaluation partielle au fil de l'eau de l'année N et d'organiser la programmation de l'année N+1 Chaque bailleur organise la réunion et établit son compte-rendu.